

Table des matières des fiches actions du volet B1

(Sous-volet B1-2 : actions B1-2-1 à B1-2-12)

Restauration et entretien de la ripisylve sur le territoire du SIAGA	3
Restauration et entretien de la ripisylve et des berges des cours d'eau sur le territoire de la CCLA	17
Communication / sensibilisation / appui technique à la gestion des ripisylves	23
Préservation du peuplier noir indigène	27
Réalisation d'un atlas de répartition et d'une analyse des pressions anthropiques sur les populations d'Ecrevisses à pattes blanches	33
Veiller au respect des populations d'Ecrevisses dans les documents d'urbanisme	37
Favoriser la prise en compte des zones humides par les acteurs du territoire	39
Reconquête des ZH remarquables en Savoie	43
Reconquête des ZH remarquables en Isère	49
Programme « Mares »	55
Etude de la végétation aquatique du lac d'Aiguebelette	57
Plan de gestion des zones humides du Lac d'Aiguebelette	59

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Restauration et entretien de la ripisylve sur le territoire du SIAGA	ACTION B1-2-1
<p>Objectifs du contrat de bassin :</p> <p>1. Préserver / restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau</p> <p>1.4. Restaurer et entretenir les boisements de berge et le cortège floristique associé dans le respect des différents usages</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures :</p> <p>OF6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau</p> <p>6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers</p> <p>Communes concernées : BV</p>	Priorité 1
	Enjeu fort
	Coût total : 1 028 000 €HT
	Maîtres d'ouvrages : SIAGA
	Années : 2011/2018

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Grâce au programme d'entretien régulier réalisé par le SIAGA depuis 2003 d'un montant annuel de travaux d'environ 200 000 euros, la situation actuelle sur l'essentiel du réseau hydrographique est conforme aux demandes en entretien de nature hydraulique. Cette situation incite bien évidemment à poursuivre ce type d'actions. Le nouvel état des lieux et diagnostic établi en 2009 (hors val d'Ainan déjà réactualisé en 2005) et la concertation locale ont permis de mettre à jour les différentes demandes en entretien potentielles et de débattre de leur intérêt général. Un nouveau plan d'entretien a ainsi pu être établi. Il inclut de nouveaux cours d'eau ou secteurs, où des demandes en entretien sont apparues (Guindan, Tier amont, Rondelet, Grenant, Maillet, Argenette, Aiguenoire). Quand aucune demande en entretien relevant d'un intérêt général n'a été identifiée, les secteurs ont été retirés du plan d'entretien (secteurs forestiers en Chartreuse).

Pour ce qui est de la lutte contre les espèces invasives, celle-ci sont bien installées sur le bassin versant du Guiers et ont connu une forte expansion géographique après les crues exceptionnelles de 2002. En effet, la dynamique alluviale génère des flux importants de propagules et des possibilités permanentes d'enfouissement ou de décapage de celles-ci, favorisant leur installation. Les renouées du Japon sont les espèces qui ont actuellement les plus forts impacts, car leur propagation massive empêche la régénération naturelle des autres espèces.

Descriptif de l'action :

L'action comporte les mesures suivantes :

1 - Investigations préalables

Afin de pouvoir réaliser le projet dans sa globalité, les dossiers règlementaires doivent être effectués. Il faudra entre autre opérer le renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général pour l'ensemble des cours d'eau du bassin versant (actuellement une DIG pour l'Ainan de 2008 et une DIG pour le reste du réseau de 2004).

2 – Gestion et suivi des ripisylves

Le suivi des différentes actions menées sur la ripisylve et les plantes invasives ainsi que la gestion individualisée des peupliers noirs, qui seront réalisés en interne par le SIAGA, nécessitent l'acquisition d'un SIG mobile pour saisir directement sur le terrain les relevés ou pour retrouver les objets identifiés dans le SIG. L'outil est également très utile pour la définition des programmes de travaux d'entretien puisqu'il permet de faire des inventaires détaillés. Outre l'intérêt de ces inventaires détaillés sous SIG pour consulter les entreprises, avoir un accès rapide et efficace aux informations concernant le cours d'eau, la ripisylve et les opérations passées ou futures (fonction d'archivage et de mémoire pour le SIAGA), l'avantage est de pouvoir suivre rapidement et efficacement la mise en œuvre du plan de gestion et de permettre son évaluation.

L'objectif à atteindre est le suivi des opérations d'entretien via l'utilisation d'un tableau de bord et l'élaboration des différents indicateurs.

NB : La gestion des SIG nécessitent une très grande rigueur et une excellente organisation des données et de leur mise à jour. Un appareil aux normes IP67 (supportant l'immersion et les chocs) est indispensable pour un usage sur les cours d'eau.

3 - Plan de gestion des boisements

Le plan d'entretien correspond à une programmation des actions d'entretien de la végétation (hors invasives) sur le réseau hydrographique pour les 5 à 10 prochaines années. Le plan d'entretien est également un outil de communication pour expliquer les motivations de la prise en charge publique de l'entretien ainsi qu'un outil technique d'aide pour réaliser un entretien adapté aux différents contextes locaux. Ce plan répond à trois types de demandes d'entretien (sociales, hydrauliques et biologiques), qui devront être reconnues d'intérêt général après enquête publique. Par définition, le plan d'entretien ne décrit pas les travaux non programmables et nécessaires pour répondre à une situation exceptionnelle, suite par exemple à des événements météorologiques, comme des glissements de terrain, des éboulements, des fortes crues ou des tempêtes.

Les documents constituant le plan d'entretien comprennent :

- des cartes détaillées localisant les demandes en entretien et les délais ou fréquences d'intervention (voir l'annexe cartographique)
- un guide pratique expliquant les modes d'entretien à mettre en place.

Les demandes en entretien devront être adaptées sur certains secteurs en fonction des actions de restauration des EABF.

Les demandes en entretien sur le bassin versant sont classées de trois types :

Type de demandes	Demandes	en linéaire	en u.
Hydraulique 81 km de rivières (hors ouvrages)	inondation, érosion	83 km de rivières	
	ouvrages de protection	22 km d'ouvrages	
	ouvrages divers (ponts et plage de dépôts)		141 ouvrages
	rivières canalisées atterrissements	8 km de canaux	10 atterrissements
Social 5 km de rivières	randonnée, promenade	4 km de rivière	7 sites
	canoës/kayaks	12 km de rivière	4 sites
	mise en valeur paysagère	4 km de rivière	2 sites
	canyoning	1 km de rivière	0 sites
Biologique 12 km de rivières (hors lutte contre les espèces invasives)	grands arbres		158 grands arbres
	sites renaturés (techniques végétales,...)	575 m de sites ou d'ouvrages	
	habitat spécifique*	11 km de rivières	

! la somme des linéaires peut dépasser le linéaire réel de rivières car plusieurs demandes peuvent être affectées au même secteur

*conversion des taillis sous les lignes HT et gestion des ripisylves abîmées par les crues de 2002 dans le val d'Ainan

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

Les demandes biologiques sur 12 km concernent :

- des boisements altérés par des entretiens drastiques (ligne HT) ou les crues de 2002 (Ainan) ;
- des éléments végétaux patrimoniaux nécessitant un entretien spécifique (arbres têtards et gros peupliers noirs) ;
- des ouvrages en génie végétal nécessitant un entretien spécifique.

L'absence de demande biologique indique que la situation actuelle est satisfaisante ou qu'elle ne relève pas de l'intérêt général compte-tenu des autres problématiques sur la qualité écologique des boisements rivulaires.

Le bilan des linéaires à entretenir sur le bassin versant est :

Fréquence	entretien des rivières	soit en km de rivières par an	entretien des ouvrages*	soit en km d'ouvrages par an
5 ans	33 km de rivières	6.6 km/an	7 km d'ouvrages	1.3 km/an
3 ans	6.2 km de rivières	2.1 km/an	2.8 km d'ouvrages	0.9 km/an
prioritaire (3 ans)	50 km de rivières	16.6 km/an	11 km d'ouvrages	3.8 km/an
annuel	15.1 km de rivières	15.1 km/an	2.5 km d'ouvrages	2.5 km/an
	0 km de rivières	0.0 km/an	0 km d'ouvrages	0.0 km/an
total	104 km de rivières	40 km/an	23 km d'ouvrages	9 km/an

* berges de rivières canalisées, ouvrages longitudinaux

Les 2.5 km de rivière canalisés en entretien annuel correspondent à la partie aval du Paluel, actuellement entretenus de manière mécanique (zones agricoles). Pour à la fois répondre aux demandes hydrauliques (capacité d'écoulement) et retrouver une végétation de berge plus diversifiée (au minimum une strate arbustive discontinue et en tâches en haut de talus et des herbiers en pied de talus près de l'eau), un entretien annuel sélectif de fauche manuelle est nécessaire. Ce type d'entretien est très coûteux et son bénéfice peut être anéanti facilement par un nouvel entretien drastique. Il est donc proposé de le tester sur 500 m de cours d'eau seulement.

Les contraintes biologiques présentes sur le bassin concernent les restrictions imposées sur l'élimination des bois immergés, qui peuvent être une source d'habitats aquatiques (interdiction d'enlèvement ou enlèvement sélectif). Elles concernent les secteurs déficitaires en habitats.

Contraintes	linéaire
précautions à prendre	18 km de rivières
interdits à respecter	25 km de rivières

(hors contraintes de saisonnalité pour respecter les périodes de reproduction des poissons et des oiseaux mais aussi d'éviter toute intervention en période végétatives qui s'appliquent sur l'ensemble du bassin versant)

31. Travaux de restauration ponctuel

Un programme de restauration ponctuel est nécessaire sur certains nouveaux secteurs inclus dans le plan d'entretien, qui ont subi les intempéries de l'hiver 2008/2009 (Grenant et Beauchiffrey avec beaucoup d'arbres cassés). Le talus instable sous la RD 916 en aval de Pont-de-Beauvoisin doit également être allégé par la coupe de tous les arbres perchés ou affouillés (risque d'érosion). L'estimation de ces travaux nécessite un relevé détaillé compte-tenu de la difficulté technique et spécifique de ces travaux (lit très encaissé).

L'estimation de ces montants est précisée ci-dessous :

RESTAURATION

Rivière	restauration des rivières	prix total
Beauchiffrey	0.5 km de rivières	6 000 €HT
Grenant	1.6 km de rivières	18 000 €HT
Guiers (talus RD916)	ponctuel	4 000 €HT
total		28 000 €HT

32. Le programme d'entretien annuel

PETITS TRAVAUX SUR BERGES ET DANS LE LIT (techniques végétales, etc.)

Forfait annuel	20 000 €HT
-----------------------	-------------------

ENTRETIEN DES BOISEMENTS SUR BERGES NATURELLES

Fréquence	entretien des rivières	soit en km de rivières par an	prix moyen par km entretenu	prix annuel
5 ans	33 km de rivières	6.7 km/an	4 500 €HT/km	30 148 €HT
3 ans	6 km de rivières	2.1 km/an	3 000 €HT/km	6 178 €HT
prioritaire (3 ans)	49 km de rivières	16.5 km/an	1 100 €HT/km	18 140 €HT
annuel*	15 km de rivières	15.1 km/an	400 €HT/km	6 042 €HT
total	104 km de rivières	40 km/an		60 508 €HT

* correspond aux secteurs fréquentés (randonnée et sports d'eaux vives)
 (Ho pour les sports d'eaux vives, un bois immergé par km à éliminer)

ENTRETIEN DES BOISEMENTS SUR DES OUVRAGES (digues ou secteurs canalisés)

Fréquence	entretien des ouvrages	soit en km d'ouvrages par an	prix moyen par km entretenu**	prix annuel
5 ans	6.6 km d'ouvrages	1.3 km/an	2 700 €HT/km	3 562 €HT
3 ans	2.8 km d'ouvrages	0.9 km/an	1 800 €HT/km	1 659 €HT
prioritaire (3 ans)	11.4 km d'ouvrages	3.8 km/an	660 €HT/km	2 511 €HT
annuel*	4.8 km d'ouvrages	0.5 km/an	7 500 €HT/km	3 750 €HT
total	26 km d'ouvrages	7 km/an		11 482 €HT

* correspond à la partie aval du Paluel (500 m à faire de façon expérimentale)

** majoration de 20% par rapport au prix sur berge compte-tenu d'un entretien plus sévère

4 – Lutte contre les espèces invasives – Les renouées du Japon

Les stratégies de lutte comprennent généralement trois types d'actions :

- des actions préventives pour limiter les risques d'introduction ou de dispersion. Elles associent des actions concrètes sur les rivières comme l'arrachage précoce, des actions de surveillance du réseau hydrographique et des actions de communication-sensibilisation des acteurs locaux.
- des actions éradicatrices pour détruire des sources de contamination, réhabiliter des sites infestés ou décontaminer des terres. Actuellement, elles font appel à des techniques mécaniques compte-tenu de la réglementation sur l'usage des herbicides.
- et des actions régulatrices ou compensatoires pour permettre à d'autres espèces de se développer. Elles consistent actuellement à des entretiens intenses pour limiter la croissance des plantes invasives. A terme, la lutte biologique pourrait aussi fournir des agents efficaces de régulation (développement en cours en Grande Bretagne sur les renouées du Japon).

Pour être pertinente, les stratégies de lutte doivent présenter à la fois, une cohérence géographique sur le territoire et une logique raisonnée par rapport à la dynamique invasive. C'est ensuite la mise en œuvre rigoureuse de l'ensemble des actions qui permet de lutter efficacement contre les plantes invasives.

Une stratégie de lutte a été établie sur le bassin versant du Guiers à partir d'un diagnostic détaillé s'appuyant sur un inventaire exhaustif de ces plantes (étude du Val d'Ainan de 2006 et étude préalable au contrat de rivière de 2009). **L'objectif de cette stratégie est de stopper la progression de la plante sur les secteurs du réseau hydrographique pas, peu ou moyennement envahis. Elle ne comprend que des mesures préventives et éradicatrices.**

Cette stratégie devra être adaptée avec la restauration des espaces alluviaux de bon fonctionnement. Favoriser l'érosion des terrasses latérales favorise en effet l'invasion, s'il existe un flux de propagules sur le cours d'eau concerné ou si les terrasses érodées sont infestées. Cette restauration implique par conséquent de gérer ces deux aspects, par la technique de l'arrachage précoce pour ralentir l'invasion des espaces restaurés et par des techniques éradicatrices pour éviter l'érosion et l'entraînement vers l'aval ou sur le site restauré de zones infestées (cette action n'est pas comprise dans les estimations financières ci-dessous).

41. Actions préventives

a) Communication-sensibilisation-appui technique aux acteurs locaux

La communication vise à faire régresser les mauvaises pratiques responsables de la dispersion involontaire de la plante. Pour être efficace, il faut cibler les acteurs prioritaires du territoire. Pour le détail des actions de communication, voir la fiche correspondante (B.1.2.3.)

b) Arrachage précoce

L'arrachage précoce déjà testé sur de nombreux cours d'eau est décrit dans une vidéo sur le site web suivant :

<http://pagesperso-orange.fr/fallopia.japonica/arrachageprecoce.html>

La technique est mise en œuvre tous les ans au mois de mai sur les secteurs décrits dans la carte suivante. En cas de crue pendant la période végétative, elle est mise en œuvre entre la 2^{ème} et la 4^{ème} semaine qui suivent l'évènement (délai d'apparition de nouvelles tiges pour repérer les rhizomes arrachés par les crues).

Le linéaire à visiter représente 40 kilomètres de rivière (cf la carte ci-après).

c) Surveillance du réseau hydrographique

Les inventaires sont à compléter sur le reste du réseau hydrographique non visité lors des études préalables (chevelu secondaire) et sur le réseau routier, qui peuvent constituer des foyers de propagation afin d'adapter en permanence, et si besoin, la stratégie de lutte.

La priorité de ces inventaires concerne les secteurs peu ou pas contaminés par la plante (cf la carte ci-après).

42. Actions éradicatrices

Les actions éradicatrices visent à éliminer les foyers de contamination dans les secteurs actuellement pas ou très peu contaminés par les renouées afin d'améliorer l'efficacité des actions préventives. Le choix des massifs est déterminé par deux critères, leur surface (les massifs doivent être peu étendus pour des raisons de faisabilité financière) et les menaces qu'ils représentent sur le réseau hydrographique (massifs érodables ou non, massifs risquant ou non d'être dispersés involontairement, importance du réseau menacé en aval).

La technique proposée est celle du concassage-bâchage décrite dans la revue Ingénieries-Eau-Agriculture-Territoires ¹⁾. Elle consiste à décaisser les terres infestées, à les passer au travers d'un concasseur puis à recouvrir ces terres d'une bâche opaque pendant toute la saison végétative. A la saison suivante, les essais déjà réalisés montrent que tous les rhizomes concassés de renouées sont morts. On utilise des godets cribleur concasseur montés sur des pelleteuses ou des chargeuses, ce qui permet d'accéder à de nombreux sites et de traiter les matériaux sur place ou à proximité du site infesté. La terre infestée peut soit être immédiatement remise en place sur la berge après le concassage et bâchée (cas de l'illustration ci-dessous, où une technique végétale en pied a été mise en place en même temps que le concassage pour éviter des affouillements), soit déplacée à proximité pour être bâchée. Chaque site nécessite une étude de projet particulière.

Au total, les surfaces à traiter représentent environ 600 m² (17 massifs) et concernent plusieurs secteurs décrits sur les cartes présentées ci-après. L'éradication concerne moins de 2% des berges infestées (l'inventaire d'après les connaissances actuelles indique 26 000 m² infestés sur le bassin versant pour environ 1800 massifs). Le traitement de certains massifs pourra nécessiter de démonter des protections de berge en enrochements comme sur St-Pierre-d'Entremont ou de prévoir des techniques végétales après éradication pour revégétaliser rapidement les terres décontaminées (cf la carte ci-après).

Les actions d'éradication prioritaires se situent à St-Pierre-d'Entremont compte-tenu du nombre très peu important de massifs menaçant les cours d'eau.

Ces actions d'éradications pourront faire l'objet d'une médiatisation.

NB : Un nouvel inventaire très précis des massifs est indispensable dans les secteurs où une éradication est prévue, car la situation peut évoluer rapidement et l'intérêt de l'éradication est d'éliminer tous les massifs. En effet, compte tenu des coûts importants de l'éradication mécanique, "oublier" d'éliminer quelques massifs ôterait tout bénéfice à l'opération puisque les massifs restants continueraient de contaminer le réseau.



Chantier expérimental d'éradication mécanique par concassage-bâchage sur une berge (2009) – copyright Boyer M.

¹⁾ BOYER M., 2009 – Une nouvelle technique d'éradication mécanique des renouées du Japon testée avec succès au bord de l'Ain et de l'Isère – revue Ingénieries-Eau-Agriculture-Territoires, n°57-58, p17-31

ENJEUX / OBJECTIFS

Objectifs visés :

- Maintenir le boisement de berge dans un état conforme aux différentes demandes reconnues d'intérêt général tout en respectant les diverses contraintes réglementaires ou écologiques.
- Stopper la progression de la plante sur les secteurs, peu ou moyennement envahis.

Indicateurs :

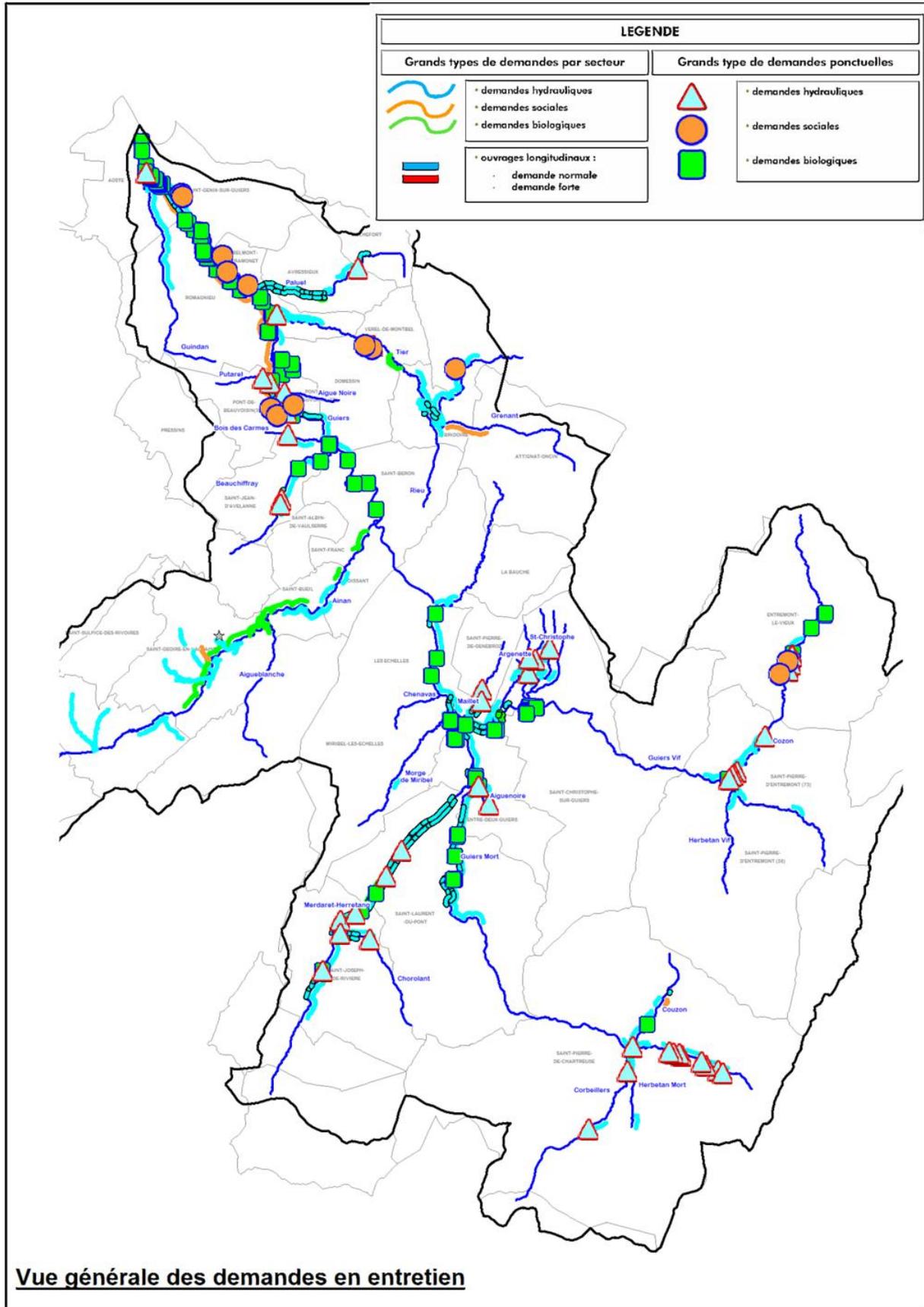
10 : E - La conformité des boisements de berges

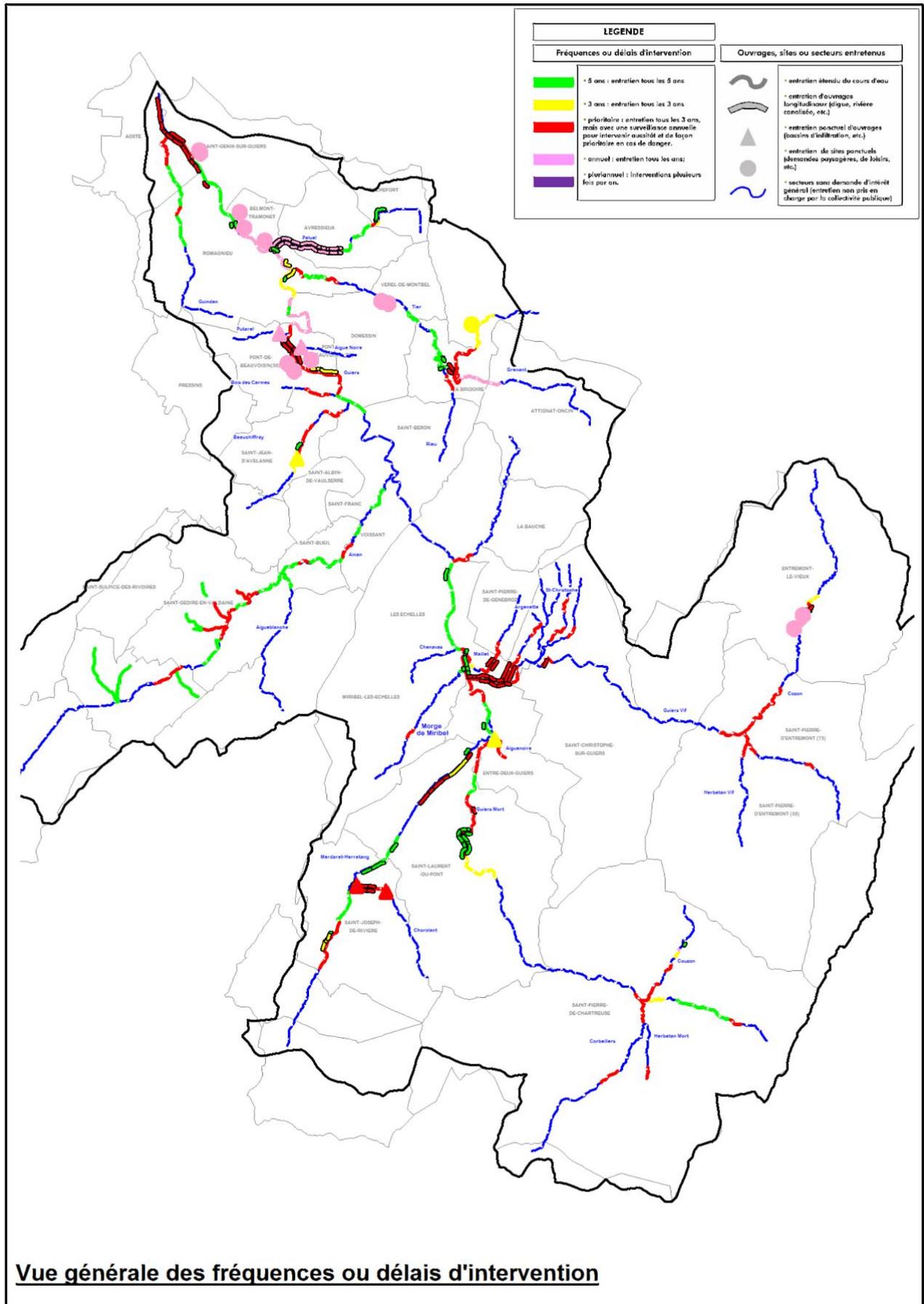
11 : R - Les efforts d'entretien

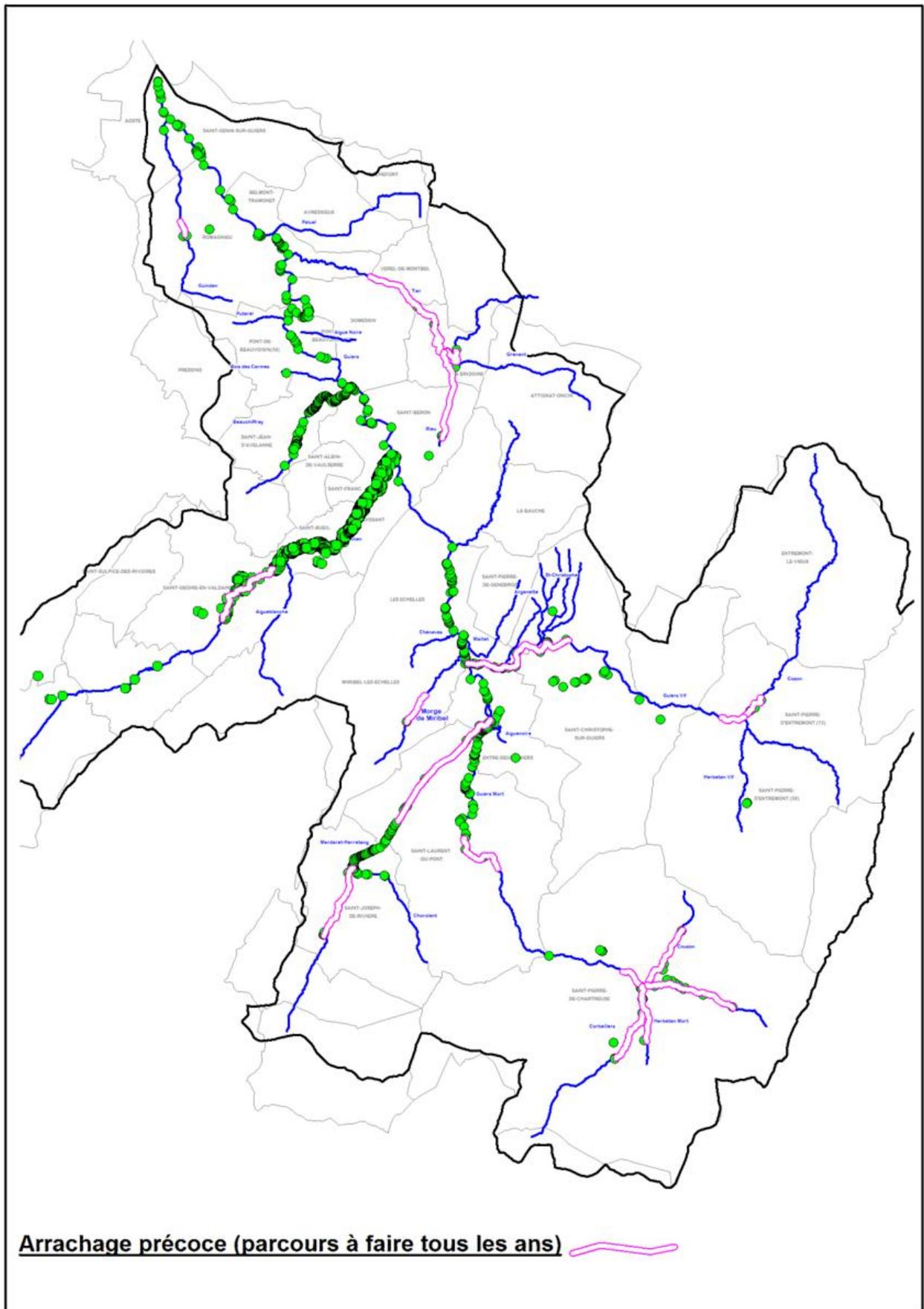
12 : P - Menaces liées aux invasions végétales

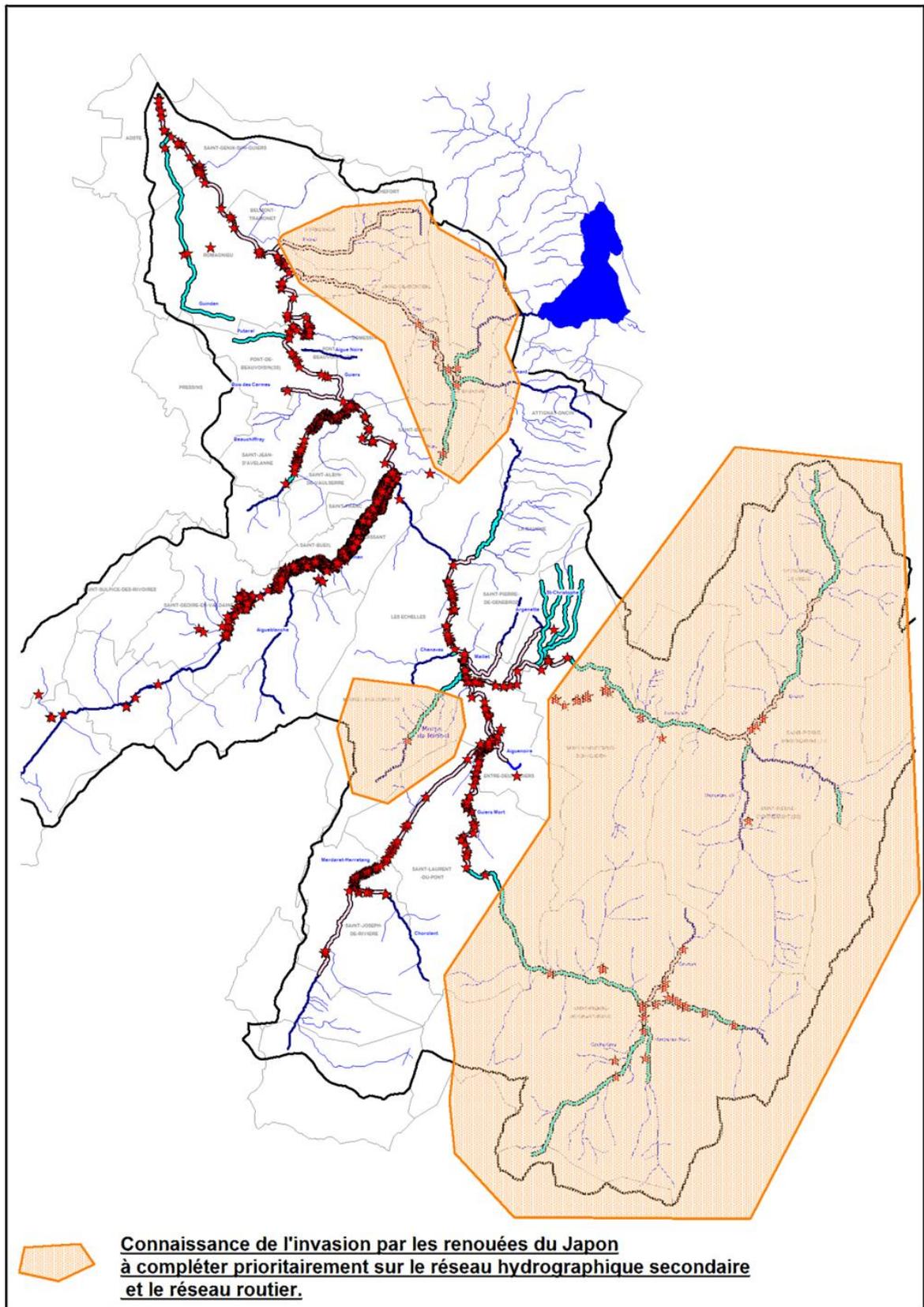
13 : R - Efforts de lutte contre les invasions végétales (renouées)

LOCALISATION

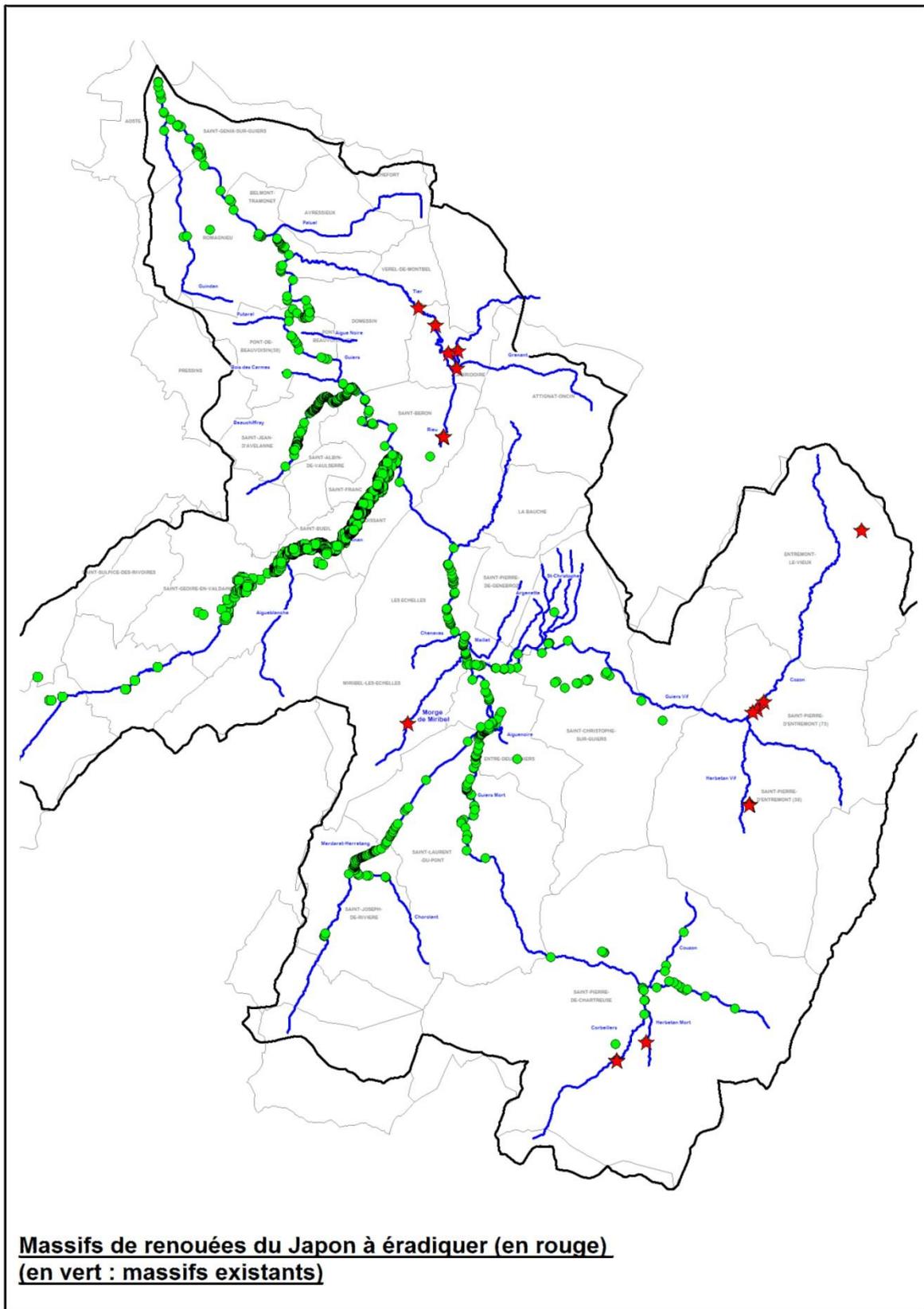






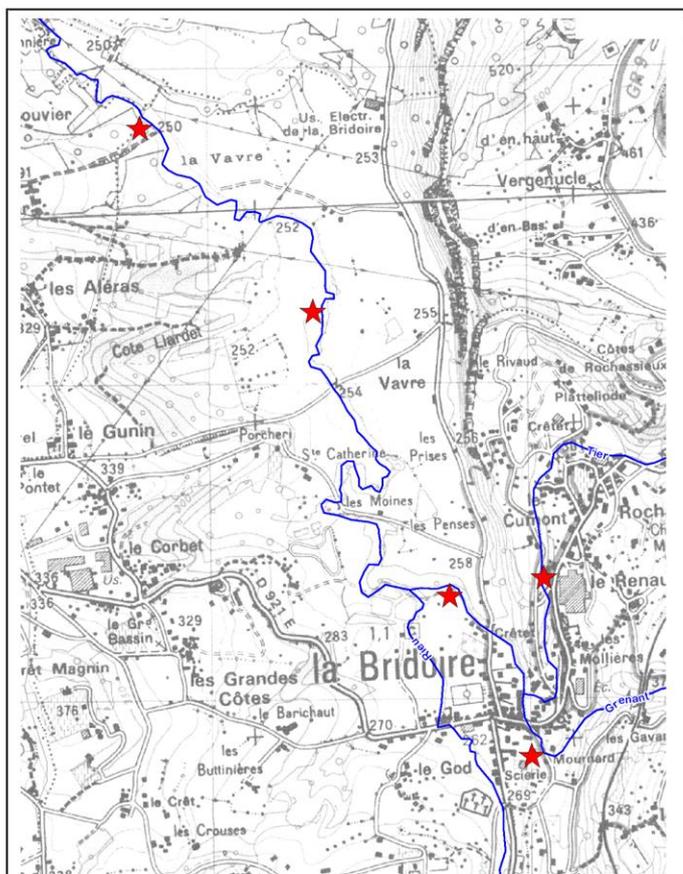


(trait rose, secteur déjà connu – trait bleu, secteur connu partiellement)



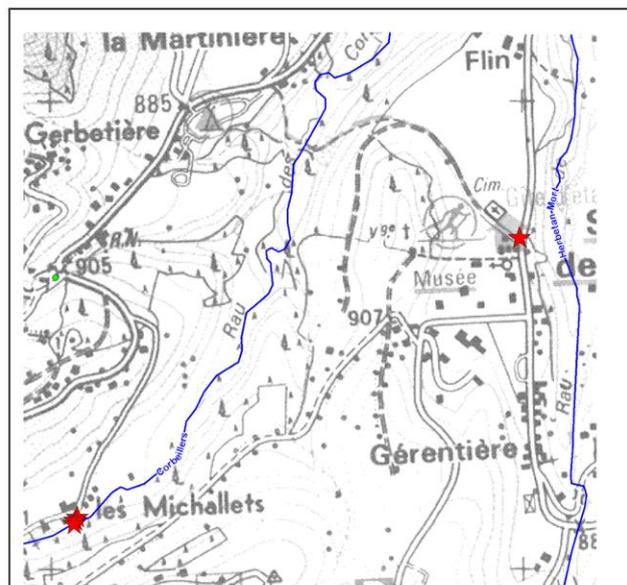
Remarques : le massif isolé situé sur la commune de St-Christophe-sur-Guiers est situé dans un jardin et des contacts devront être pris avec l'occupant de la propriété pour que la plante ne soit pas dispersée. Le point vert situé à St-Béron correspond à un petit affluent complètement infesté, sans doute à la suite de curages, et sur lequel il n'est plus possible d'agir.

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette



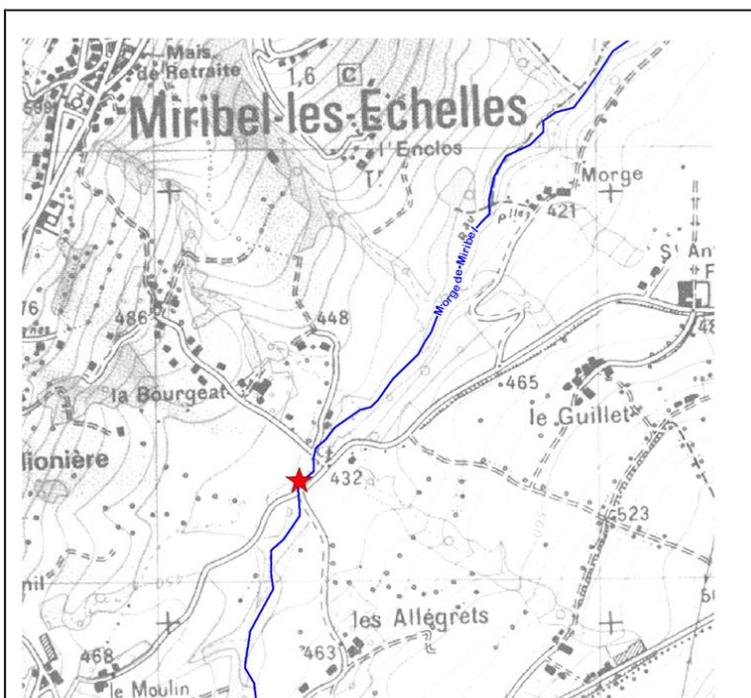
Massifs à éradiquer (en rouge)

Eradication au bord du Tier



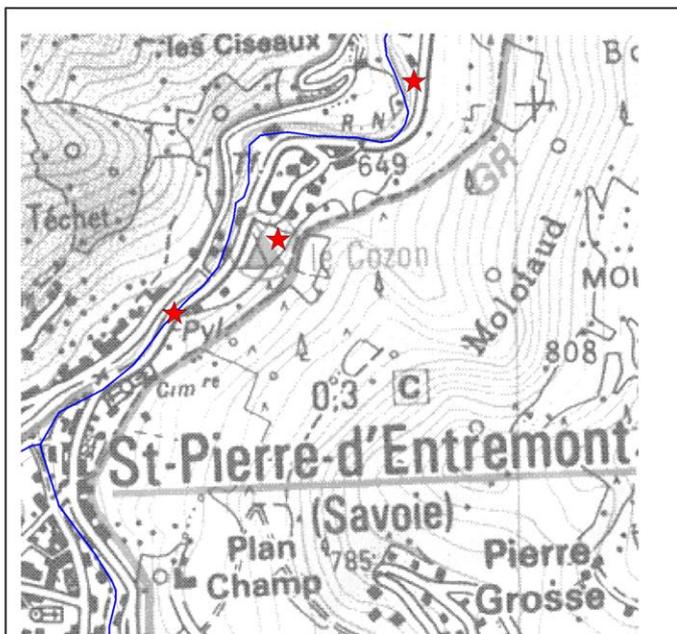
Massifs à éradiquer (en rouge)

Eradication au bord des Corbeillers et de l'Herbetan Mort



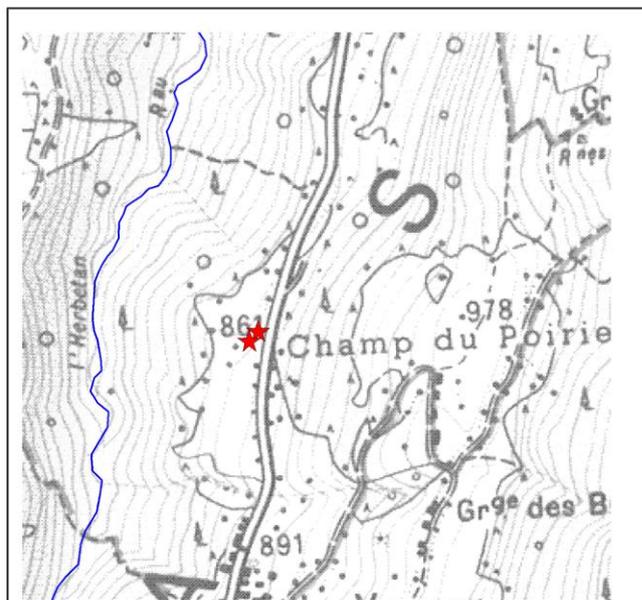
Massifs à éradiquer (en rouge)

Eradication au bord de la Morge de Miribel



Massifs à éradiquer
(haut bassin versant du Guiers Vif en Chartreuse)

Eradication au bord du Cozon



Massifs sur le talus routier non prioritaires, mais
qu'il serait utile d'éradiquer pour éliminer tous les massifs
sur le haut bassin versant du Guiers Vif en Chartreuse.

Eradication au bord la RD512 (près de St-Philibert)

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Dossiers réglementaires (DLE, DCE, DIG)	étude	externalisé	SIAGA	2011/12	50 000	
2	Gestion et suivi des ripisylves 21. Acquisition d'un SIG mobile 22. Mises à jour tableau de bord			SIAGA	2012/18	5 000 pm	Cf. C3-1
3	Plan de gestion 31. Programme de gestion (ripisylves + Renouée) par anticipation 32. Travaux de restauration ponctuel 33. Programme d'entretien annuel 34. Mesure préventives Renouées 35. Mesures éradicatrices Renouées	travaux	entreprises d'insertion 40 km à 2 km/j par équipe pour 900 m ³ à 60 € HT/m ³	SIAGA	2011/12 2012/13 2012/18 2012/18 2013/15	120 000 28 000 92 000 13 000 30 000	Pour 1 an Par an sur 7 ans Par an sur 7 ans Par an sur 3 ans

NB : Le programme de gestion par anticipation sera effectué sous la DIG de 2004 (2008 pour l'Ainan).

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Dossiers réglementaires	50 000	30	15 000	30	15 000	0		20	5 000	30	15 000
2	Gestion et suivi des ripisylves	5 000	50	2 500	30	1 500	0		0		20	1 000
3	Plan de gestion											
	31. Programme de gestion	120 000	40	48 000	30	36 000	0		10 ¹	12 000	20	24 000
	32. Travaux de restauration ponctuel	28 000	40	11 200	30	8 400	0		10 ¹	2 800	20	5 600
	33. Programme d'entretien annuel	644 000	40	257 600	30	193 200	0		10 ¹	64 400	20	128 800
	34. Mesure préventives Renouées	91 000	40	36 400	30	27 300	0		10 ¹	9 100	20	18 200
	35. Mesures éradicatrices Renouées	90 000	30	27 000	30	27 000	0		10 ¹	9 000	30	27 000
		1 028 000										

¹ CG73 : 20 % de la part Savoie soit environ 10 % pour l'ensemble du bassin versant

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Restauration et entretien de la ripisylve et des berges des cours d'eau sur le territoire de la CCLA	ACTION B1-2-2
<p>Objectifs du contrat de bassin :</p> <p>1. Préserver / restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau</p> <p>1.4. Restaurer et entretenir les boisements de berge et le cortège floristique associé dans le respect des différents usages</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures :</p> <p>OF6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau</p> <p>6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : BV Aiguebelette</p> <p>Communes concernées : BV Aiguebelette</p>	Priorité 1 et 2
	Enjeu fort
	Coût total : 175 000 €HT
	Maîtres d'ouvrages : CCLA
	Années : 2012/18

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

La CCLA a réalisé entre 1999 et 2002 un important programme d'interventions sur près de 32 kilomètres de linéaire de berges intégrant les opérations suivantes :

- Nettoyage des berges et du lit des ruisseaux (élimination de zones de dépôts sauvages) ;
- Traitement curatif et préventif de la ripisylve (élimination sélective d'embâcles au regard des enjeux identifiés, abattage préventif, élagage...);
- Stabilisation de berges (traitement d'érosion) par génie végétal ;
- Traitement des postes à Renouée du Japon.

Pour ce qui est de la gestion des espèces invasives, la CCLA est intervenue de manière récurrente sur un certain nombre de secteurs infestés par la présence de la Renouée du Japon.

Les efforts de la collectivité se sont focalisés sur le ruisseau de la Leysse, principal affluent du lac qui présente le niveau d'infestation le plus élevé, en raison du risque de propagation à l'ensemble des berges et des zones littorales du lac.

Considérant que la problématique du développement de la Renouée du Japon doit être appréhendée de manière générale, la CCLA a lancé une étude **sur l'ensemble de son territoire** (milieux aquatiques ou non) destinée à :

- localiser et quantifier les zones d'infestations ;
- dresser un état des protocoles d'éradication ;
- définir et chiffrer un programme hiérarchisé d'interventions ;
- mettre en place une politique de sensibilisation auprès de la population.

Cette étude est en cours de finalisation.

Descriptif de l'action :

Suite à ces interventions et compte tenu de l'évolution de la végétation et des espèces invasives, il convient de mettre en œuvre les actions suivantes :

1) Etude préalable

Il convient aujourd'hui de refaire un état des lieux de la situation en vue d'établir un nouveau plan de gestion permettant de justifier, d'établir et de hiérarchiser un programme d'interventions sur les berges et la ripisylve des cours d'eau. Il faudra entre autre établir une base de données cartographique ainsi que clarifier le cadre d'intervention de la collectivité

2) Restauration des boisements de berges

A partir du nouveau plan de gestion établi précédemment, les opérations suivantes pourront être réalisées :

- Nettoyage des berges et du lit des ruisseaux (élimination de zones de dépôts sauvages) ;
- Traitement curatif et préventif de la ripisylve (élimination sélective d'embâcles au regard des enjeux identifiés, abattage préventif, élagage...) ;
- Stabilisation de berges (traitement d'érosion) par génie végétal.

3) Eradication de la Renouée du Japon

Il convient cependant que la collectivité puisse continuer ses efforts de lutte en maintenant ses actions préventives et curatives permettant d'éradiquer ou de stopper le phénomène de propagation.

Ainsi, un programme d'intervention sur 7 ans doit être engagé par la CCLA pour poursuivre ses campagnes d'arrachages et de fauches régulières sur les berges des cours affectés par le développement de la Renouée.

Cette action est d'autant plus importante que le niveau d'infestation permet encore d'envisager une efficacité et une efficience des interventions permettant d'éradiquer la Renouée sur les zones rivulaires des cours d'eau.

Conditions d'exécution :

ENJEUX / OBJECTIFS

Objectifs visés :

- Maintenir le boisement de berge dans un état conforme aux différentes demandes reconnues d'intérêt général tout en respectant les diverses contraintes réglementaires ou écologiques.
- Stopper la progression de la plante sur les secteurs, peu ou moyennement envahis.

Indicateurs :

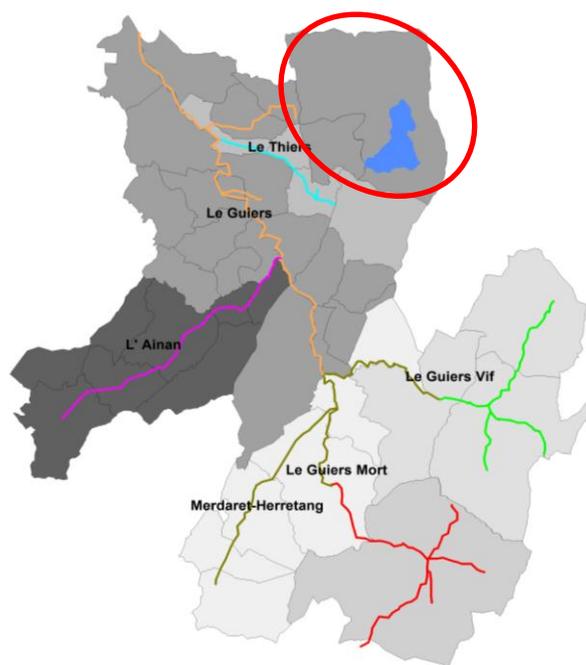
10 : E - La conformité des boisements de berges

11 : R - Les efforts d'entretien

12 : P - Menaces liées aux invasions végétales

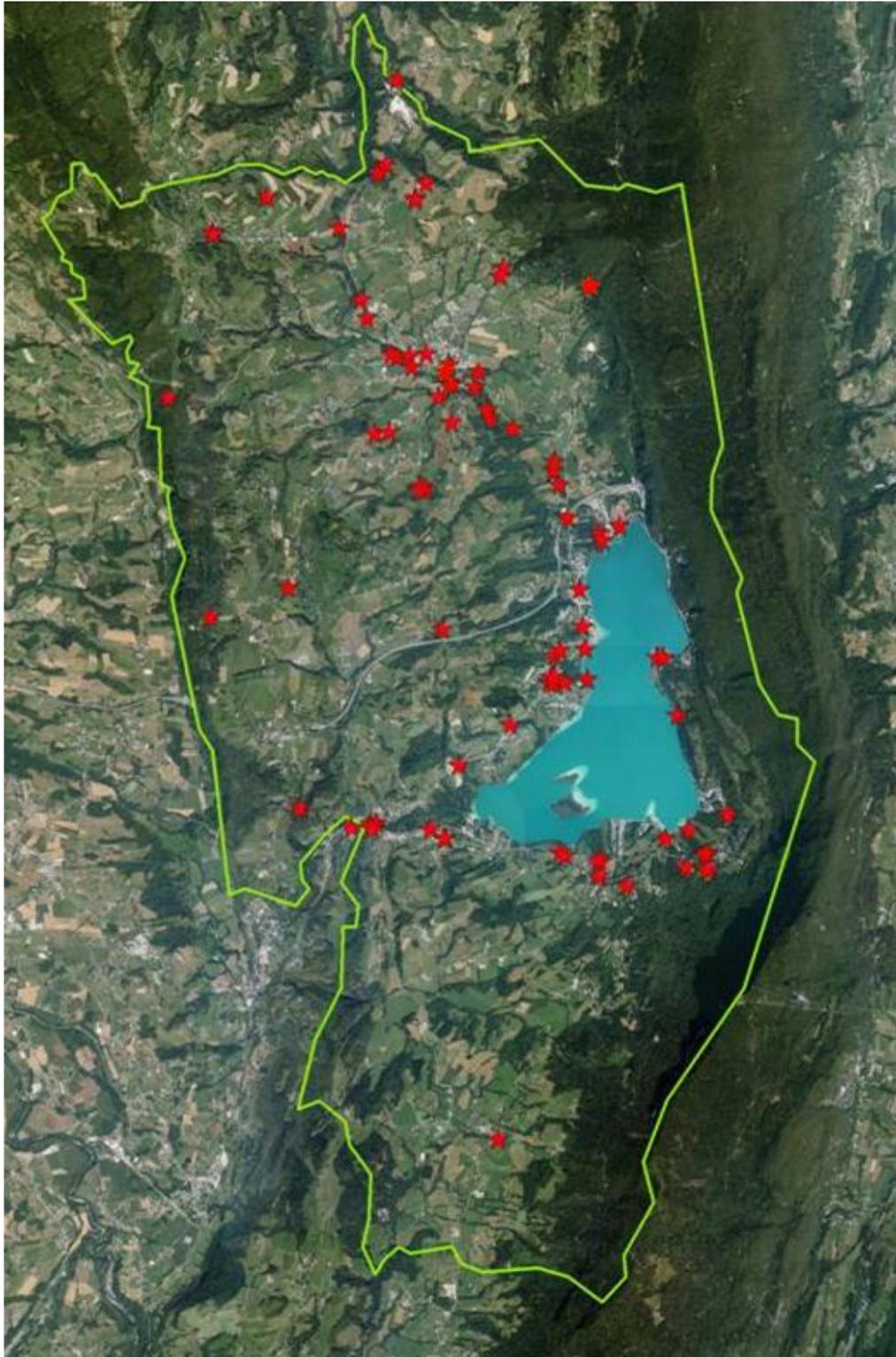
13 : R - Efforts de lutte contre les invasions végétales (renouées)

LOCALISATION





Localisation du réseau hydrographie sur le BV d'Aiguebelette



Localisation des postes à Renouée du Japon

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Etude préalable	Etude	Etat des lieux, cartographie, programme d'actions	CCLA	2013	25 000	
2	Restauration des boisements de berges phase 1	Travaux		CCLA	2014/16	45 000	
3	Eradication de la Renouée du Japon	Travaux		CCLA	2012/18	105 000	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Etude préalable	25 000	30	7 500	30	7 500	0		20	5 000	20	5 000
2	Restauration des boisements de berges	45 000	30	13 500	30	13 500	0		20	9 000	20	9 000
3	Eradication de la Renouée du Japon	105 000	30	31 500	30	31 500	0		20	21 000	20	21 000

175 000

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Communication / sensibilisation / appui technique à la gestion des ripisylves	ACTION B1-2-3
Objectifs du contrat de bassin : 6.1 Informer et sensibiliser sur les milieux aquatiques	Priorité 1
Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau 6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	Enjeu fort
Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers + Aiguebelette	Coût total : pm
Communes concernées : BV	Maîtres d'ouvrages : SIAGA
	Années : 2012/18

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Une action spécifique est engagée pour réduire ou prévenir les impacts des mauvaises pratiques des acteurs locaux sur les espaces rivulaires et ainsi compléter et améliorer l'efficacité des autres opérations menées par ailleurs.

Cette communication concerne plus particulièrement les thématiques suivantes du bassin versant :

- les espèces invasives;
- les peupliers noirs ;
- les remblaiements "sauvages" des berges ;
- le dépôt des grumes ou de rémanents végétaux sur les berges des cours d'eau dans des sites sensibles aux inondations ;
- les techniques alternatives (débardage à cheval, techniques végétales, ...).

Descriptif de l'action :

Les différents thèmes possibles :

- ESPECES INVASIVES (RENOUEES DU JAPON)

La communication vise à faire régresser les mauvaises pratiques responsables de la dispersion involontaire de la plante et à faire adhérer la population locale à la stratégie de lutte. Pour le détail de la stratégie de lutte, voir la fiche correspondante (B.1.2.1 et 2.)

Pour être efficace, la communication cible directement les acteurs prioritaires à toucher :

- les communes sur les secteurs pas ou peu infestés (habitants et services techniques) : communes de Chartreuse, La Bridoire, St-Béron
- les gestionnaires du réseau routier, notamment ceux qui entretiennent des talus infestés (voir le SIG où certaines routes ou chemins contaminés ont déjà été identifiés : RD520 en Chartreuse, routes près du village de St-Pierre-en-Chartreuse et chemins agricoles de la confluence Merdaret-Herretang / Guiers Mort)
- les exploitants agricoles qui ont planté des peupleraies le long du Guiers

- les exploitants agricoles le long du Merdaret-Herretang et dans la confluence Merdaret/Guiers Mort et le long du Tier.

Plusieurs types d'action sont menés :

- des rencontres avec les acteurs locaux concernés, organisées en réunion ou sur le terrain par le technicien de rivière
- la diffusion d'une plaquette de sensibilisation et d'information comme support à ces rencontres
- la création d'une page web sur le sujet
- la diffusion régulière d'articles dans la presse locale
- l'organisation de visites de chantier d'éradication mécanique ou d'arrachage précoce
- le soutien technique aux acteurs locaux confrontés à une problématique de plantes invasives (aide par exemple pour la rédaction des CCTP lors des chantiers, conseils pour les massifs présents dans les terres agricoles ou les jardins, etc.).

L'objectif de cette communication est de faire comprendre les enjeux liés à l'invasion des cours d'eau (perte de biodiversité) pour faire changer les mauvaises pratiques actuelles. Le contenu technique de ces actions est important car le SIAGA doit être perçu comme l'interlocuteur pertinent pour répondre à toutes les questions concernant la plante. La diffusion de la plaquette complétée par une page web renforce par conséquent l'image de référent et la lisibilité des actions menées.

- **PEUPLIERS NOIRS**

La communication autour du peuplier noir vise d'abord à éviter des abattages par les riverains en leur faisant prendre conscience de la rareté de ces arbres sur le bassin versant et plus généralement sur le territoire. Elle est aussi une voie pour une action de sensibilisation plus générale à la préservation des ripisylves.

Les actions comprennent :

- la diffusion régulière d'articles dans la presse locale :
 - lors de la journée sur l'analyse de la diversité génétique
 - lors de la présentation des actions du contrat de rivière
 - lors du prélèvement de boutures pour leur mise en élevage
 - lors de travaux éventuels d'abattage
 - lors de la création de la pépinière de la Corderie
- la création d'une page web
- l'organisation d'une conférence par Marc VILLAR, spécialiste à l'INRA des peupliers noirs

Des contacts étroits sont aussi pris avec les riverains concernés soit par la présence de vieux sujets remarquables sur leur propriété, soit par le programme de replantation, pour éviter qu'ils n'abiment involontairement ces arbres.

- **REMBLAIEMENTS "SAUVAGES" ET DEPOTS DE GRUMES OU DE REMANENTS VEGETAUX**

Il s'agit de visites à organiser sur les sites concernés pour identifier le responsable des remblaiements et voir avec lui comment réhabiliter les sites qui ont été dégradés.

- **TECHNIQUES ALTERNATIVE**

Le **débardage à cheval** est un savoir faire qui reste toujours d'actualité. Contrairement aux idées reçues, il a son rôle à jouer dans le secteur économique forestier et n'est pas relégué au folklore. Non seulement, le débardage au cheval est possible en terrain difficile (dénivellation importante, jardin...), mais en plus, cela ne tasse pas les sols, et n'occasionne pas de dégâts sur les arbres.

Les chantiers de **techniques végétales** se développent de plus en plus et sont des alternatives aux enrochements.

Les actions à mener pourront être des articles dans le journal du SIAGA et la presse locale, ainsi que l'organisation de visites de chantiers de débardage.

ENJEUX / OBJECTIFS

Objectifs visés :

Régression des mauvaises pratiques qui vont à l'encontre des objectifs poursuivis par le contrat de rivière

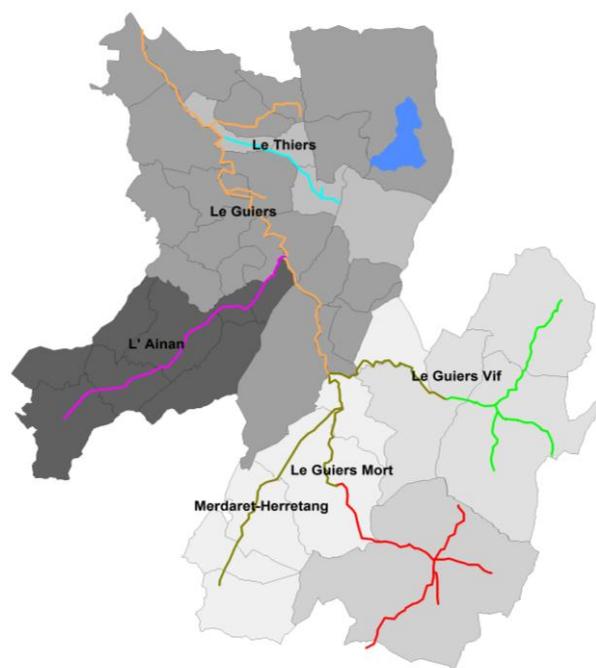
Indicateurs :

13 : R - Effort de lutte contre les invasions végétales

15 : R - Efforts de conservation du Peuplier noir

33 : R - Effort de communication

LOCALISATION



DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Animation locale	Communication		SIAGA	2012/18	pm	Cf. fiche C2
2	Plaquette	Communication		SIAGA	2012/18	pm	Cf. fiche C2
3	Page web	Communication		SIAGA	2012/18	pm	Cf. fiche C2
4	Conférence	Communication		SIAGA	2012/18	pm	Cf. fiche C2

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement										
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO		
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
1	Animation locale	pm											
2	Plaquette	pm											
3	Page web	pm											
4	Conférence	pm											

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Préservation du peuplier noir indigène	ACTION B1-2-4
Objectifs du contrat de bassin : 6.1 Informer et sensibiliser sur les milieux aquatiques Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers Communes concernées : BV	Priorité 1
	Enjeu fort
	Coût total : 31 000 € HT
	Maîtres d'ouvrages : SIAGA
	Années : 2012/18

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Le peuplier noir indigène (*Populus nigra*) est une espèce pionnière spécifique des milieux alluviaux. C'est une essence longive, un arbre pouvant vivre jusqu'à 200 ans, et qui développe des systèmes racinaires très importants et donc très intéressants pour la stabilité des berges. Les peupliers noirs indigènes sont les seuls arbres des ripisylves atteignant de très grandes hauteurs (jusqu'à 40 m sur le Rhin) et ils développent souvent de très larges houppiers. En vieillissant, ces arbres offrent des habitats spécifiques pour la faune (insectes, oiseaux, petits mammifères, etc.) et la flore (mousses, lianes, etc.). De manière générale, l'espèce est en forte régression à la suite de la diminution des espaces alluviaux disponibles pour sa régénération naturelle et des menaces liées à son hybridation, notamment avec le peuplier noir d'Italie (clone mâle cultivé concurrençant la pollinisation des peupliers noirs naturels). L'espèce a donc plusieurs intérêts essentiels en termes d'habitats spécifiques et de préservation des ressources génétiques, notamment pour les essences typiquement ripicoles.

Sur les rivières prospectées du bassin versant du Guiers, il a été recensé 144 individus présentant les caractéristiques du peuplier noir¹⁾. Leur état sanitaire n'est souvent pas très bon (29% de la population en état médiocre à déperissant) et leur régénération naturelle semble compromise car il existe peu de zones alluvionnaires et beaucoup de ces espaces, une fois décapés par les crues, se retrouve envahis par les renouées du Japon. Certains arbres sont également dangereux (33% de la population) et devront peut-être être abattus au cours des prochaines années. Au total, entre les arbres déperissants et ceux qui pourraient être abattus pour des raisons de sécurité, c'est donc 48% de la population actuelle qui pourraient disparaître.

Par ailleurs et plus généralement sur la thématique "ripisylve" du bassin versant du Guiers, les forêts alluviales subissent des menaces sérieuses, du fait des plantations de peupliers de culture (14 hectares en zone alluviale dont 400 à 800 hybrides directement sur les berges), des remblaiements sauvages et de la progression des espèces invasives. Pour le peuplier noir, espèce pionnière, qui se reproduit exclusivement sur des substrats remaniés par les crues, il est très probable que la régénération naturelle soit compromise du fait de la forte atténuation de la dynamique alluviale et de l'invasion des bancs par la renouée du Japon. Une politique volontaire de maintien de la population de peupliers noirs par replantation est par conséquent un élément très intéressant de maintien de la biodiversité des ripisylves, car elle est peu complexe et assez peu coûteuse à mettre en place sur le bassin versant du Guiers²⁾ et elle participe à la préservation d'une espèce en régression sur le territoire national.

La régénération naturelle à partir de semis n'est pas l'objectif visé à court terme dans le contrat de rivière, car trop d'inconnues conditionnent ce résultat : la restauration de la dynamique alluviale, la capacité de la population actuelle à produire des graines sur les sites restaurés (sexe ratio des individus et flux de graines produit) et l'effort de lutte pour empêcher l'invasion des nouveaux habitats. Mais cet objectif n'est pas exclu à long terme et est d'ailleurs pris en compte dans les fiches concernées (cf restauration de l'espace alluvial, suivis de semis et lutte contre les renouées dans les espaces restaurés).

- 1) compte -tenu de la période d'observation et de rapidité des inventaires, même les peupliers "douteux" sur leur nature indigène ont été recensés.
- 2) de plus, le programme national sur le peuplier noir permet de bénéficier d'un soutien ponctuel et scientifique de l'INRA – contact : Marc VILLAR - <http://peupliernoir.orleans.inra.fr>

Descriptif de l'action :

L'objectif est de retrouver à terme une population de gros peupliers noirs indigènes au moins supérieure à celle présente actuellement, donc d'aller au-delà d'une compensation des futurs abattages liés à la sécurité (arbres souvent dépérissants qui ne rejettent peut-être pas de souches) et des pertes par mortalité des individus dépérissants.

Le suivi individualisé des arbres et la communication autour de l'espèce pour éviter des abattages malheureux par les riverains sont destinés à préserver le plus longtemps possible les gros arbres existants.

Le site de la Corderie au bord du Guiers Vif appartient au SIAGA et pourrait abriter une pépinière de peupliers noirs indigènes pour fournir des sujets à replanter en ripisylve. Il est possible aussi de faire un contrat d'élevage avec la pépinière de la réserve du Haut-Rhône. Les plantations se feront au gré des opportunités dans le cadre de l'aménagement des certaines berges et de façon plus systématique dans toutes les ripisylves connectées (altitude de la berge à moins de 1.5 m du fil d'eau) et prioritairement dans les plus larges (> 5 m).

En mars 2010, une analyse de la diversité génétique a été réalisées en soutien scientifique : Marc VILLAR, INRA Orléans). Les données relevées ont été intégrées à la base de données du SIAGA. L'interprétation des résultats a ainsi permis de constater une bonne diversité génétique. Le sexe ratio paraît équilibré et l'existence à proximité de male et femelle au même stade montre un potentiel très important de régénération naturelle par semis. Malheureusement, le manque de dynamique naturelle limite considérablement cette régénération naturelle. La solution de créer une pépinière à partir de la population présente semble réalisable.

Planning prévisionnel :

- printemps 2012 : prélèvements de boutures pour élevage à la pépinière forestière de l'Etat de Guémené Penfao (44) (appui d'un grimpeur-élagueur car beaucoup des peupliers sur le Guiers ont peu de branches basses)
- printemps 2014 : récupération de plants pour la pépinière de la Corderie (ou celle de la réserve du haut Rhône)
- printemps 2015 : premières plantations en ripisylve



Peupliers noirs indigènes du bassin versant du Guiers (copyright : Boyer M.)

ENJEUX / OBJECTIFS

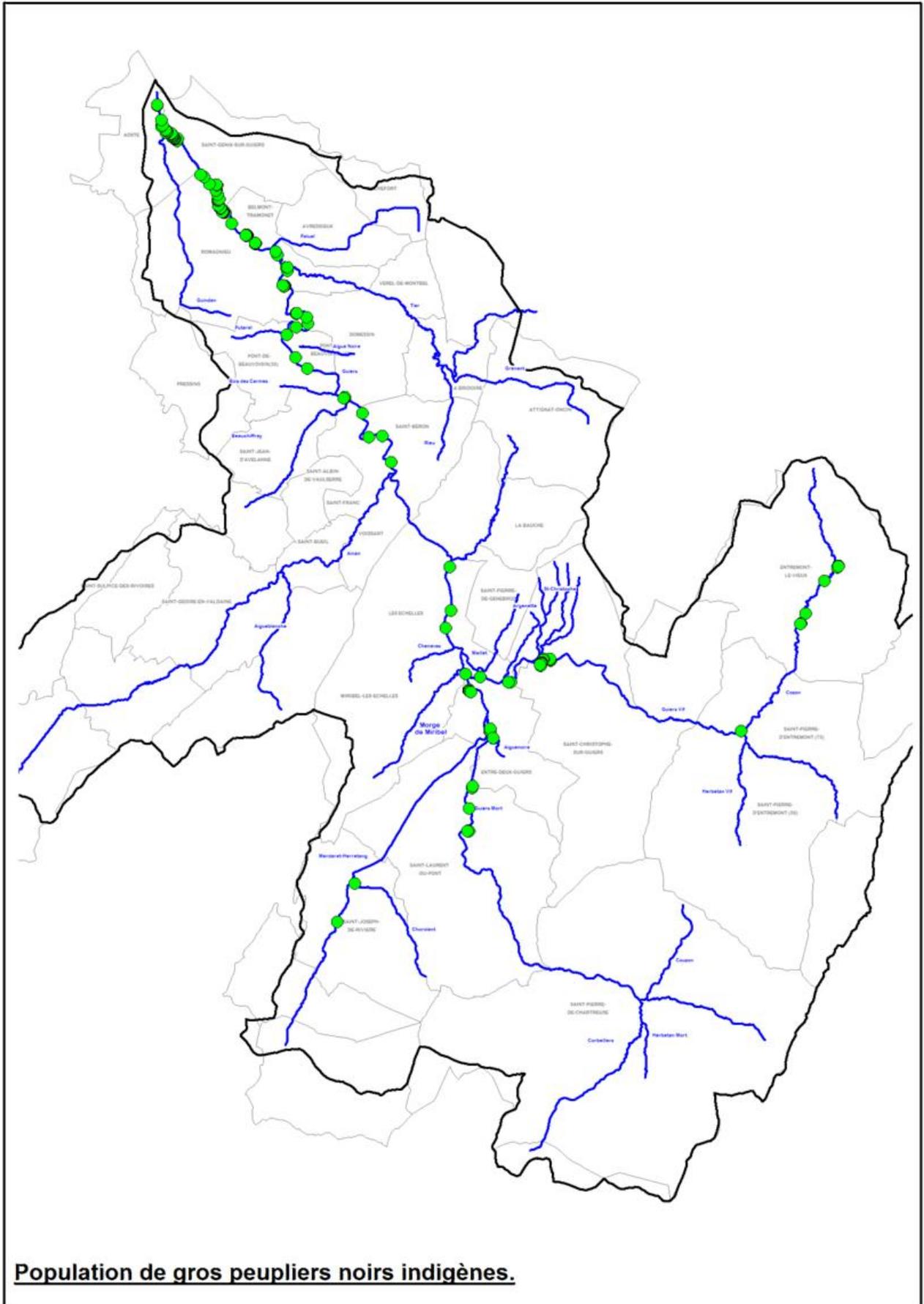
Objectifs visés : Protection de la diversité des ripisylve au travers d'une espèce emblématique et à haute valeur patrimoniale, le peuplier noir indigène.

Indicateurs :

14 : E - La population de Peupliers noirs

15 : R - Efforts de conservation du Peuplier noir

LOCALISATION



DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Prélèvement de boutures et mise en élevage	Travaux	mise en pépinière de l'Etat soutien INRA Orléans	SIAGA	2012/13	6 000	
2	Elevage de plants dans la pépinière de la Corderie et plantation en ripisylve	Travaux	élevage des plants création de la pépinière	SIAGA	2014/17	25 000	
3	Animation pour la préservation des peupliers existants	Animation	choix des sites et plantations	SIAGA	2012/18	pm	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Prélèvement de boutures et mise en élevage	6 000	30 ¹	1 800	40 ²	2 400	AD ³		10	600	20	1 200
2	Elevage de plants dans la pépinière de la Corderie et plantation en ripisylve	25 000	30 ¹	7 500	40 ²	10 000	AD ³		10	2 500	20	5 000
3	Animation	pm										

31 000

¹ AE RM&C : Subvention accordé uniquement si réalisation d'un dossier de subvention avec plan de gestion de la ripisylve

² RRA : Faire demande de subvention à part

³ CG38 : Taux restant à déterminer auprès de la direction territoriale

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Réalisation d'un atlas de répartition et d'une analyse des pressions anthropiques sur les populations d'Ecrevisses à pattes blanches	ACTION B1-2-5
Objectifs du contrat de bassin : 6.1 Informer et sensibiliser sur les milieux aquatiques Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers + Aiguebelette Communes concernées : Toutes les communes riveraines du Guiers et de ses affluents	Priorité 1
	Enjeu fort
	Coût total : 40 760 € HT
	Maîtres d'ouvrages : FP73/38
	Années : 2012/15

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Originellement, l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*, LERBOULET, 1858) était une espèce largement répandue en Europe de l'Ouest avec une très grande diversité de milieux colonisés (VIGNEUX, 1997). Au cours du siècle dernier, cette espèce a connu une forte régression de son aire de distribution aboutissant à une fragilisation de son statut et une distribution très fragmentée des populations dans des zones marginales. En effet, les dernières prospections réalisées par les fédérations de pêche départementales de l'Isère et de la Savoie mettent en évidence des colonisations souvent sporadiques, relictuelles dont l'état des populations et leur pérennité sont parfois critiques.

La mise en œuvre de politiques et d'actions de protection et de restauration est devenue totalement indispensable à la sauvegarde de l'espèce. Outre les études de cas, la définition de la répartition des populations à des échelles larges (bassins, régions) à partir de prospections de terrain constitue une action déterminante pour la conservation de l'espèce.

Sur le bassin du Guiers, les connaissances sur la répartition précises de ces populations d'Ecrevisses à pattes blanches sont limitées à quelques sous bassins versants, de nombreux cours d'eau n'ayant pas encore été prospectés. Afin de mener une gestion cohérente et efficace, il est indispensable de connaître en premier lieu l'étendue des populations d'écrevisses au sein du bassin versant. Cette étape passe alors par la réalisation d'un atlas de répartition des populations d'Ecrevisses à pattes blanches sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.

Descriptif de l'action :

1 – Animation de réunion

Il est prévu que les fédérations de pêche interviennent au cours de trois réunions : une réunion de lancement, une réunion intermédiaire et une réunion de restitution.

2 – Réalisation (38) et/ou réactualisation (73) d'un atlas de répartition des populations d'Ecrevisses à pattes blanches

Dans l'état actuel des connaissances, de nombreux cours d'eau (notamment côté Isère) n'ont pas encore fait l'objet de prospection afin de préciser la présence ou l'absence d'Ecrevisses à pattes blanches. Coté Savoie, l'ensemble du bassin versant du Guiers a bénéficié d'une campagne complète de prospection en 2006. Une seconde campagne a été réalisée en 2008, spécifiquement sur le bassin versant d'Aiguebelette.

Les différentes investigations ont permis ainsi d'identifier en Savoie :

- 6 sites sur le bassin versant d'Aiguebelette
- 5 sites sur le bassin versant du Guiers

L'ensemble de ces 11 sites seront prospectés en 2012 et les linéaires de répartition reprécisés. Cette campagne de prospection sera également l'occasion de mener des investigations complémentaires sur des cours d'eau adjacents.

En Isère, une première phase d'Atlas a été réalisé sur une partie des affluents rive gauche du Guiers mort pour le compte du PNR Chartreuse en 2007.

Les sites de présence seront vérifiés et l'ensemble des ruisseaux du reste du bassin versant du Guiers prospectés.

Pour chaque site de présence, le linéaire colonisé sera déterminé et chaque site fera l'objet d'une expertise et d'une fiche de gestion pour le maintien voir l'expansion de l'espèce (proposition de résorption des altérations pressenties).

Protocole BELLANGER J ;, 2008. Bilan des connaissances acquises jusqu'en 2007 en Rhône alpes sur les écrevisses autochtones et leur biotope – propositions pour une harmonisation des connaissances. COFEPPRA, avril 2008.

3 – Synthèse et proposition de gestion

En dernier lieu, les investigations feront l'objet d'un rapport de synthèse et de préconisations pour la préservation des espèces, l'amélioration de leurs habitats ou la réduction des pressions sur le milieu.

Conditions d'exécution :

- Les investigations humaines seront réalisées en totalité par les membres des Fédérations de pêche de l'Isère et de la Savoie. Les prospections seront à réaliser à deux personnes minimum par site en condition d'étiage estivale.
- Un exemple de protocole est représenté par la figure suivante.

ENJEUX / OBJECTIFS

Objectifs visés :

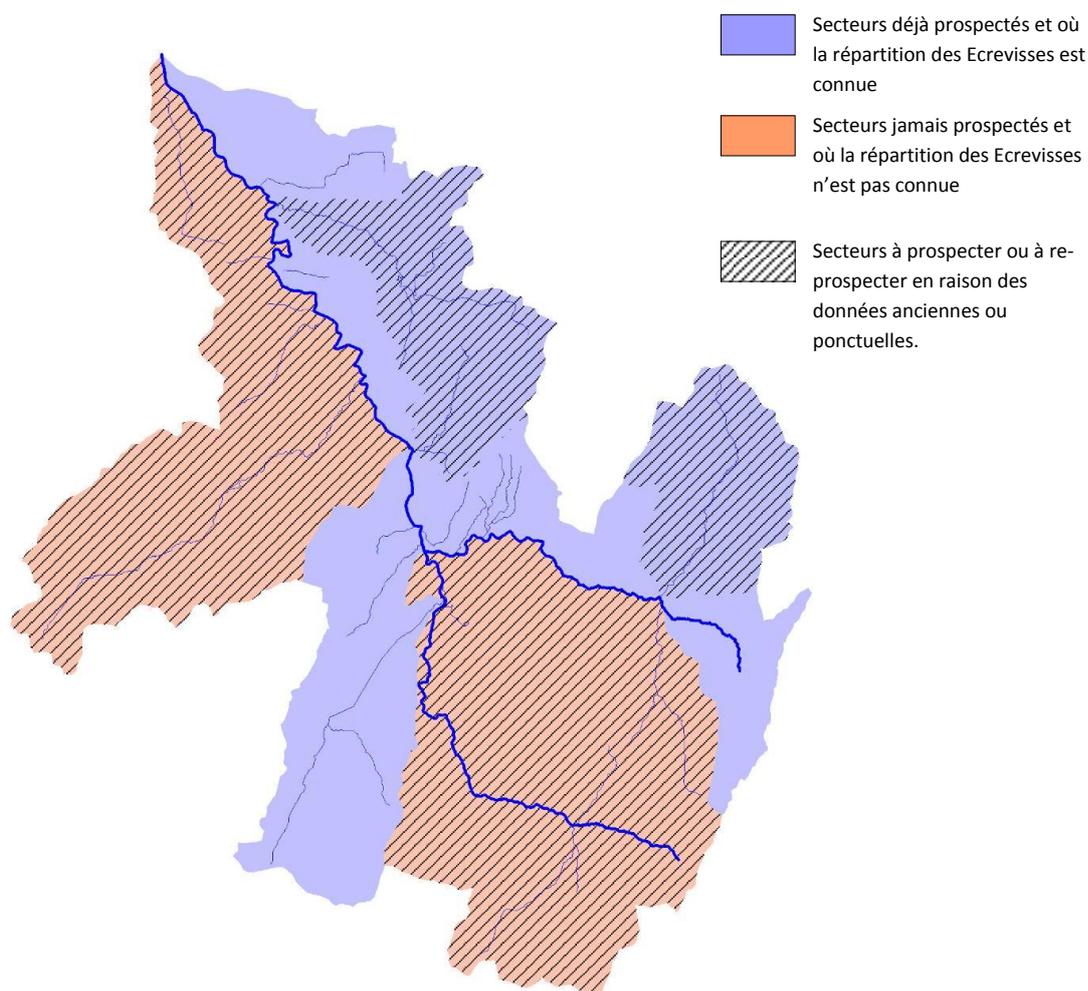
- Aboutir, aux termes du contrat, à un atlas de répartition exhaustive des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.
- Mise en œuvre d'une politique de conservation des populations d'écrevisses à Pieds Blancs (actions sur le milieu et sensibilisation des élus et habitants des bassins versants concernés).

Indicateurs :

16a – E : Linéaire colonisé par Ecrevisses

16b – R : Linéaire prospecté (pour établir l'atlas Ecrevisse)

LOCALISATION



Etat des connaissances de la répartition des populations d'Ecrevisses à pattes blanche et investigations complémentaire à réaliser

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	<u>Animation</u>	Animation		FD38/73	2012/13	1 080	360 €/ 3 réunions
2	<u>Atlas</u> - Isère - Savoie	Terrain	Préparation et prospections	FD38/73	2012/13	25 520 6 960	580 €/nuit (44) 580 €/nuit (12)
3	<u>Rédaction du plan de gestion</u>	Etude		FD38/73	2014/15	7 200	10j *360/ 2 Dpts (38 &73)
4	<u>Analyses multi-paramétriques</u>	Analyse		FD38/73	2 nd e partie CR	NC	En option

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total € TTC	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Animation	1 080	0		40	432	0		0		60	648
2	Atlas	32 480	0		40	12 992	0		0		60	19 488
3	Plan de gestion	7 200	0		40	2 880	0		0		60	4 320
4	Analyse multiparamétriques	NC										
		40 760										

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Veiller au respect des populations d'Ecrevisses dans les documents d'urbanisme	ACTION B1-2-6
<p>Objectifs du contrat de bassin : 6.1 Informer et sensibiliser sur les milieux aquatiques</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF1 : Privilégier la prévention à la source pour plus d'efficacité OF6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers + Aiguebelette</p> <p>Communes concernées : Toutes les communes riveraines du Guiers et de ses affluents</p> <p>NB : Cette action sera réalisée en partenariat avec la CCLA</p>	Priorité 2
	Enjeu fort
	Coût total : pm €HT
	Maîtres d'ouvrages : SIAGA
	Années : 2012/18

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

La préservation des populations d'Ecrevisses à pattes blanches est l'affaire de tous. Le travail de collecte de donnée a été réalisé par les deux fédérations de pêche (Isère et Savoie). Le SIAGA peut apporter d'autres moyens dans le cadre du contrat de bassin et apporter par sa présence une légitimité sur le BV. Il s'agit de prolonger ces actions sur l'ensemble du BV et d'être présent dans les groupes de travail ou comités de pilotage lors des mises en place ou actualisation de zonages d'urbanisme.

Descriptif de l'action :

L'objectif de l'action est de veiller au respect des populations d'Ecrevisses à pattes blanches dans les documents d'urbanisme.

L'opération consistera à :

- informer l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire de l'importance de la préservation des populations d'Ecrevisses ;
- vérifier la bonne prise en compte des populations dans les documents d'urbanismes (POS, PLU, SCOT, nouveaux projets d'aménagements...).

Conditions d'exécution :

Réalisation de l'action B1-2-5

ENJEUX / OBJECTIFS

Objectifs visés :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la préservation des Ecrevisses à pattes blanches
- Favoriser la prise en compte des populations d'Ecrevisses dans les documents d'urbanisme

Indicateurs :

16a - E : Linéaire colonisé par Ecrevisses

LOCALISATION

--

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Veillez au respect des populations Ecrevisses à pattes blanches dans les documents d'aménagement	Animation	- sensibilisation - veille	SIAGA	2012/18	pm	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement												
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO				
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant			
1	Veillez au respect des populations Ecrevisses à pattes blanches dans les documents d'aménagement	pm													

pm

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Favoriser la prise en compte des zones humides par les acteurs du territoire	ACTION B1-2-7
Objectifs du contrat de bassin : 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 2.1 Favoriser la prise en compte des ZH par les acteurs du territoire Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers - Aiguebelette Communes concernées : BV	Priorité 1
	Enjeu fort
	Coût total : 106 000 €HT
	Maîtres d'ouvrages : SIAGA/ CPNS/AVENIR
	Années : 2012/18

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

La préservation des zones humides est l'affaire de tous. Elle est liée à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux (élus, agriculteurs, forestiers, grand public...) qui y contribueront par leurs propres pratiques et en assurant une « veille » diffuse sur le territoire sur les projets locaux, les menaces et dégradations.

A l'heure actuelle, le travail d'information et de sensibilisation a été engagé par le CPNS et AVENIR dans leurs porter-à-connaissance des inventaires et leur travail de terrain. Le SIAGA, en collaboration avec le PNRC et la CCLA, peut apporter d'autres moyens dans le cadre du contrat de bassin et apporter par sa présence une légitimité sur le bassin versant. Il s'agit de prolonger ces actions sur l'ensemble du BV et d'être présent dans les groupes de travail ou comités de pilotage lors des mises en place ou actualisation de zonages d'urbanisme ou de boisement, lors de toutes réflexions d'aménagement (par exemple grands projets d'infrastructures type TGV) afin d'obtenir la prise en compte des ZH répertoriées.

Descriptif de l'action :

1 – Sensibilisation générale des rôles et enjeux des zones humides

Coordination de l'ensemble des actions d'information et de sensibilisation de différents publics sur les zones humides (rôles, intérêts, réglementations, bonnes pratiques, ...) via la création et la diffusion de plaquettes synthétisant les zones humides du territoire, la mise en place de journées techniques d'informations, ...

2 - Favoriser la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

- Etre en contact avec l'ensemble des acteurs (communes, intercommunalités, PNRC, AVENIR, Etat, ...);
- Intervention dans toutes les procédures en cours (POS, PLU, SCOT, nouveaux projets d'aménagements, ...).

Cette action sera menée en collaboration avec le PNRC et la CCLA sur leur territoire.

3 – Intégration des zones humides dans les actions de restauration morpho-écologique

Les zones humides sont, dans leur très grande majorité, des propriétés privées dans lesquelles s'exercent généralement des activités agricoles, plus rarement sylvicoles. Le maintien des ZH en bon état de conservation biologique et fonctionnel dépend en grande partie de la nature de ces activités dont l'intensification (drainage, labour, plantation...) est à l'origine de dégradations. Maintenir ou réhabiliter des activités favorables est donc une priorité et la réussite des actions de restauration morpho-écologique passe alors par un important travail de fond d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires et agriculteurs.

Les actions consistent en :

- Prise en compte des ZH dans l'action de définition de l'EBF (Cf. B1-1-1);
- Intégrer les reconnections des annexes hydrauliques dans les opérations de restauration morpho-écologiques (actions B1-1-3 à 10) ;
- Permettre l'a prise en compte de ces enjeux dans les projets de développement du territoire notamment dans le cadre de la future ligne TGV (inciter aux mesures compensatoires en faveur des zones humides : création de mares, de zones tampons pour le stockage des ruissellements TGV, de zones humides compensatoires...);
- Ces actions seront conduites au travers de l'animation du poste Géomorpho – ZH – Foncier (en fonction de l'animation qui sera conduite pendant la 1^{ère} période du CR, des actions plus concrètes pourront être conduites par la suite : MAET, ZHIEP, mise en place de bande tampon...).

4 - Groupe de travail

Des réunions rassemblant les grands acteurs zones humides (AVENIR, CPNS, PNRC, CG 38 et 73, DDT 38 et 73, AE, Région, associations de protection...), au sein de groupes de travail, permettraient d'échanger sur les ZH du territoire et surtout sur le bilan des actions mises en place pour assurer la prise en compte des ZH et leur préservation. Elles pourront se dérouler selon deux approches : thématique ou territoriale.

5 – Tableau de bord des zones humides

La base de données géographiques « zones humides » sur SIG, issue essentiellement de la compilation des inventaires départementaux réalisés par AVENIR et CPNS, dresse un état initial des zones humides du BV et constitue un outil de suivi. Pour garder son intérêt et sa pertinence, elle devra être mise à jour régulièrement et enrichie de nouvelles données et analyses afin d'établir un observatoire et un suivi des zones humides.

Les gestionnaires de Rhône-Alpes travaillent actuellement sur la définition de méthodologie commune pour apprécier l'évolution du bon état des zones humides dans le cadre du programme Rhoméo. Deux sites de référence sont situés dans le BV Guiers – Aiguebelette (marais de la Bridoire, marais de Lépin le Lac).

Les actions consistent en :

- Installation et mise à jour de la base de données zones humides sous SIG ;
- Mise à jour annuelle avec les nouvelles données apportées par les partenaires ou les études approfondies (informations sur les zones, leur extension, leur typologie, leur état de conservation, les statuts de protection et de gestion, les habitats naturels et espèces présents, les activités, les menaces...);
- Eventuellement, intégration d'une base de données parcellaire permettant l'animation foncière et la préemption sur les ZH remarquables.

Un groupe de travail spécifique regroupant la CCLA et les deux conservatoires pourra être créé afin de construire et alimenter ce tableau de bord.

6 – Animation et appui technique par le CPNS et AVENIR

En complément des actions effectuées par le SIAGA dans le cadre des missions du chargé(e) de mission, le CPNS et AVENIR seront amenés à réaliser les missions suivantes :

- Participation aux groupes de travail portés par le SIAGA dans le cadre du contrat de rivière ;
- Participation à des comités de pilotage de projet d'aménagement concernant ou impactant fortement des ZH ;
- Participation à l'organisation de journées techniques ou de journées de sensibilisation des acteurs locaux ;
- Intervention dans des procédures d'aménagement du territoire à une échelle intercommunale, type SCoT ;
- Participation à la mise à jour du tableau de bord des zones humides (notamment via l'Observatoire RhoMÉO) ;
- Appui technique (transfert de compétences et d'informations) au SIAGA dans son rôle d'animateur auprès des communes).

Pour le CPNS et AVENIR, l'ensemble de ces missions sera réalisé à partir d'une moyenne de 12 jours/an à ajuster en fonction des années.

ENJEUX / OBJECTIFS

Objectifs visés :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la préservation des zones humides ;
- Favoriser la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme ;
- Restaurer la dynamique latérale, favoriser la recharge sédimentaire, reconnecter les annexes hydrauliques ;
- Compenser les impacts des grands projets à venir ;
- Veille sur les zones humides (actions, menaces, dégradations) à l'échelle du BV permettant le suivi de l'état des lieux initial de l'inventaire des zones humides ;
- Actualisation de la connaissance des zones humides.

Indicateurs :

32 – E : Evaluation des connaissances et sensibilisation aux enjeux du CR, enquête avec des questions spécifiques ZH

33 – R : Effort de communication avec une partie spécifique ZH

L'action tableau de bord permettra de renseigner les indicateurs. La liste CESAME constituera un vivier.

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Information / sensibilisation des acteurs locaux	Animation		SIAGA	2012/18	pm	Cf. C1
2	Intégration des zones humides dans les documents d'aménagement	Animation		SIAGA	2012/18	pm	Cf. C1 en collaboration avec le PNRC et la CCLA
3	Intégration des ZH dans les actions de restauration morpho-écologique	Formation	Elus, agriculteurs	SIAGA	2012/18	pm	Cf. C1
4	Groupe de travail	Animation		SIAGA	2012/18	pm	Cf. C1
5	Tableau de bord	Animation	Création + mise à jour	SIAGA	2012/18	pm	Cf. C3-1
6	Animation et appui technique	Animation		CPNS	2012/18	52 000	Moyenne 12 jours / an ajustable
				AVENIR	2012/18	54 000	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement										
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO		
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
1	Information / sensibilisation des acteurs locaux	pm											
2	Intégration des zones humides dans les documents d'aménagement	pm											
3	Intégration des ZH dans les actions de restauration morpho-écologique	pm											
4	Groupe de travail	pm											
5	Tableau de bord	pm											
6	Animation et appui technique	52 000	40	20 800	40	20 800	0		0 ²		20	10 400	
		54 000	40	21 600	40	21 600	0 ¹		0		20	10 800	
		106 000											

¹ CG38 : Financement dans le cadre de la convention AVENIR/CG38 (hors contrat)

² CG73 : Financement dans le cadre de la convention CPNS/CG73 (hors contrat)

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Reconquête des ZH remarquables en Savoie	ACTION B1-2-8
<p>Objectifs du contrat de bassin : 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 2.1 Favoriser la prise en compte des ZH par les acteurs du territoire</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers coté Savoie + BV d'Aiguebelette</p> <p>Communes concernées : Communes Savoyardes</p> <p>NB : Le SIAGA est compétant sur une partie des zones humides du bassin versant et réalisera ces actions en partenariat avec le CPNS et les communes concernées.</p>	Priorité 1
	Enjeu fort
	Coût total : 1 230 900 €HT
	Maitres d'ouvrages : CPNS, SIAGA, CCLA
	Années : 2012/18

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Le diagnostic hiérarchisé des zones humides ainsi que le croisement avec les caractéristiques foncières et agricoles, a permis de pré-identifier 30 zones humides sur le BV savoyard du Guiers et Aiguebelette. Ces zones pourraient faire l'objet d'un plan de gestion et de travaux.

Descriptif de l'action :

La liste des 30 sites potentiels sur lesquels des travaux pourront être entrepris est fournie dans le tableau ci-dessous. Ces zones ont été pré-identifiées selon leur intérêt patrimonial mais certaines zones humides pourront se substituer à d'autres en cas de besoin. La réalisation des actions se fera selon la sensibilité locale et pourra être réalisée par les communes si elles le désirent. Selon les sites, la nature des travaux pourra correspondre aux actions suivantes : animation foncière et agricole, travaux de restauration, travaux d'entretien, acquisition/conventionnement, animation et acquisition foncière sur des aulnaies remarquables.

Id	nom	surface totale (ha)	surface agricole	nb propriétaires	surf restau + animation	surf entretien + animation	surf mil forestiers	MO possible
1	Gerbaix : grands champs	9.1	2.9	29		1.4	1.7	CCLA
2	Nances : Ravet	1.7	1.2	10	0.2	1.5		CCLA
3	Novalaise : Favariou	6	4.6	18		6		CCLA
4	Novalaise : Col Crusille	7.6	1	22		0.6	6.5	CPNS
5	St Genix : Jasmin	16.3		21			8.6	SIAGA
6	Ayn / Novalaise : Freney...	21.4	9.3	61	2.3	8.7	5.3	CCLA
7	Rochefort : le Grand Marais	15.1	3.3	20			8.6	SIAGA
8	Ayn / Novalaise : Bonnivard	4.1	2.6	18		3.2		CCLA
9	Ayn : Col du Banchet	1.1	0.5	5		1.1		CCLA
10	Avressieux : marais	50.4	24.3	59	4		18	SIAGA
11	St Alban Montbel : lac	6.9		26	2.6		2.9	CPNS

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

12	Novalaise / st Alban : Berlioz	6.9	2.9	18		4.7		CCLA
13	St Alban : marais et lac d'aiguebelette	3.3	2.1	10		1.7		CCLA
14	Belmont / Bridoire : Chaudannes	115.2	42.9	172	9.2	30.2	44.9	CPNS
15	Attignat : Font truchet	2.8	1.9	4		2.2		SIAGA
16	Attignat / Lepin : Chabaudière	20.5	4.6	32		2.2	13.7	CCLA
17	Domessin : Ru Rebattière	9.3	4.5	27		3.3	6	SIAGA
18	Attignat : village, étang	10.4	0.3	6			4.8	SIAGA
19	Domessin / St Béron : Bonnard – Rotis	10.2	1.2	21	2.4	0.6	6.8	SIAGA
20	Domessin / St Béron : Bonnard – le Sourd	30.3	3.6	87	6.6	1.8	17.1	SIAGA
21	St Béron : Mornet	5.8	1.8	28		3.8		SIAGA
22	Attignat / St Franc : Courtines	8.3	7.3	12	0.7	6.7		SIAGA
23	La Bauche : Les Mollions	1.3	0.3	6			0.8	SIAGA
24	Entremont le Vx : Col Mollard – Marots	2	0.9	25		1.6		SIAGA
25	Entremont le Vx : La Plagne	0.7	0.1	8	0.7			SIAGA
26	Corbel / st Christophe : Curiés	2.1	0.2	14		2.1		SIAGA
27	Les Echelles : confluence Guiers	6.1		9			4.3	SIAGA
28	Les Echelles : Souget et Guiers amont village	3.9		1			1.9	SIAGA
29	St Genix : Confluence Guiers / Rhône	16.5	0	1	16.5	0	0	SIAGA
30	Zones humides d'Aiguebelette	250	NC	NC	6,0	0	0	CCLA
Total BV Aiguebelette		338,6	31,7	249	11,1	31,1	30,1	
Total BV Guiers		306,7	92,6	521	40,1	52,3	121,8	
TOTAL		645.3	124.3	770	51,2	83.4	151.9	

NB : Pour la fiche N° 29 « St Genix : Confluence Guiers / Rhône », se référer au détail de la fiche action B1-1-8.

Le SIAGA aura pour mission l'animation générale et la prise de contact préalable auprès des communes afin de faire émerger les zones humides à restaurer, parmi les 27 pressenties.

Le CPNS intervient pour accompagner les communes concernées par ces zones humides émergentes. Il réalisera la production des documents techniques jusqu'à la phase de mise en œuvre des plans de gestion. Cette animation préalable consistera à mettre en évidence les enjeux patrimoniaux, les grands axes de restauration et de gestion nécessaires, à transférer des compétences : chiffrage et montage financier, démarches administratives, etc. Une moyenne de 8 jours d'animation sont estimées pour chaque zone humide avec une moyenne de 5 zones humides / an.

Conditions d'exécution :

Action de sensibilisation préalable indispensable (action B1-2-7).

ENJEUX / OBJECTIFS

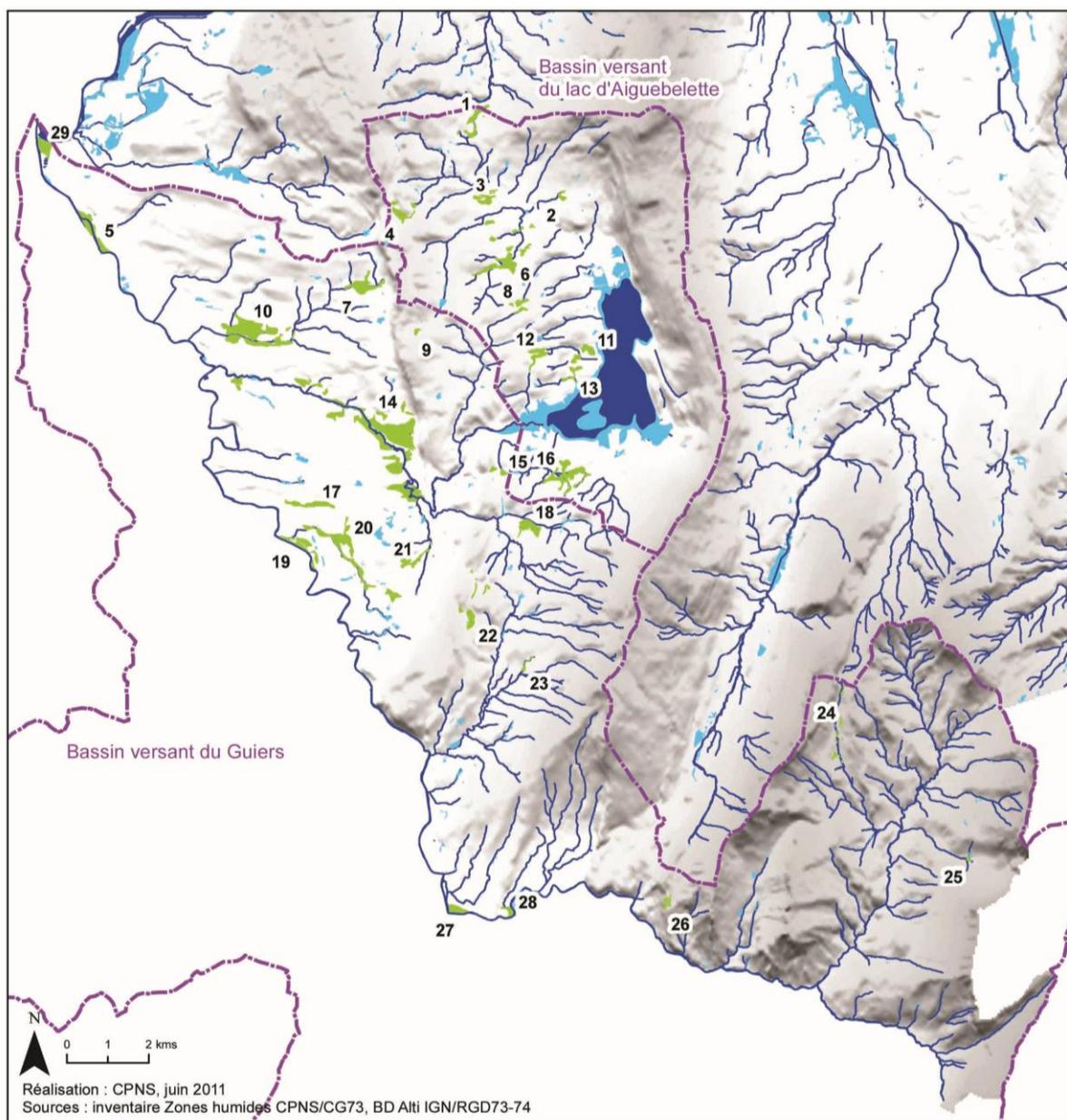
Objectifs visés : Préserver, mettre en valeur et restaurer les ZH remarquables en Savoie

Indicateurs :

32 – E : Evaluation des connaissances et sensibilisation aux enjeux du CR, enquête avec des questions spécifiques ZH

33 – R : Effort de communication avec une partie spécifique ZH

LOCALISATION



1	GERBAIX/ MARCIEUX - Marais des Grands Champs	16	ATTIGNAT-ONCIN/ LEPIN-LE-LAC - La Chabaudière
2	NANCES - Ravet	17	DOMESSIN - Ruisseau de la Rubatière
3	NOVALAISE - Favarieu	18	ATTIGNAT-ONCIN - Le Village, l'étang
4	NOVALAISE - Marais du Col de Crusille	19	DOMESSIN/ SAINT-BERON - Le Bonnard, les berges du Guiers/ Le Bonnard, le Rotis
5	SAINT-GENIX-SUR-GUIERS - Le Jasmin, bords du Guiers	20	DOMESSIN/ SAINT-BERON - Le Bonnard, le ruisseau/ Le Sourd
6	AYN/ NOVALAISE - Le Freney/ Les Prés des Jets/ La Bergerie/ Montbel, Le Pré Bouvier	21	SAINT-BERON - Le Mornet
7	ROCHFORT - Le Grand Marais	22	ATTIGNAT-ONCIN/ SAINT-FRANC - Courtines/ Gruat/ Landre/ La Dofreyère
8	AYN/ NOVALAISE - Bonivard/ Le Fornius	23	LA BAUCHE - Vallon sous "les Mollions"
9	AYN - Le Col du Banchet	24	ENTREMONT-LE-VIEUX - Col du Mollard/ Les Marots
10	AVRESSIEUX - Marais d'Avressieux	25	ENTREMONT-LE-VIEUX - La Plagne
11	SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL (Dogue/ L'Egay/ Les Tuillières) - Marais et lac d'Aiguebelette	26	CORBEL/ SAINT-CHRISTOPHE - Les Curiés
12	NOVALAISE/ SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL - Le Berlioz	27	LES ECHELLES - Les Guiers confluence
13	SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL (Le Mollard/ Porbe) - Marais et lac d'Aiguebelette	28	LES ECHELLES - Méandre du Souget et Guiers en amont des Echelles
14	BELMONT-TRAMONET/ LA BRIDOIRE/ VEREL-DE-MONTBEL - Les Chaudannes/ Les Moines/ Marais de la Bridoire et du Buisson Rond/ Sous la Grande Maison	29	SAINT-GENIX : Confluence Guiers / Rhône
15	ATTIGNAT-ONCIN - Font Truchet/ Image		

Zones humides en Savoie pré-identifiées

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires		
1	Animation générale	Animation	pré-contact, plan de gestion, suivi de travaux	SIAGA	2012/18	pm	Cf. Fiche 1-2-7 Et fiche de poste		
2	Animation préalable et spécifique	Animation	des 30 ZH pré-identifiées	CPNS	2012/18	146 400	Moyenne de 7j d'animation par an avec 5 ZH/an		
3	Elaboration d'un plan de gestion	Etude	du site N°14 pré-identifiés (les 2 autres ayant déjà été réalisées) des 3 sites savoyards pré-identifiés	CPNS	2013/14	10 400			
4	Animations foncières	Foncier			2014/15	86 500			
5	Acquisition / conventionnement	Foncier			2014/15	143 700			
6	Travaux de restauration	Travaux			2016/18	122 000			
7	Travaux d'entretien	Travaux			2016/18	139 200			
					<i>Sous TTL CPNS</i>	<i>501 800</i>			
8	Elaboration de plans de gestion	Etude			provision pour 8 sites à partir de 16 sites savoyards pré-identifiés (N°29 cf. B1-1-8)	SIAGA	2013/14	48 000	6 000€ / plan de gestion
9	Animation des plans de gestions		2014/18	10 000					
10	Animations foncières	Foncier	2014/15	26 000					
11	Acquisition / conventionnement	Foncier	2014/15	18 500					
12	Travaux de restauration	Travaux	2016/18	81 500					
13	Travaux d'entretien	Travaux	2016/18	10 000					
					<i>Sous TTL SIAGA</i>	<i>194 000</i>			
14	Elaboration de plans de gestion	Etude	des 10 sites savoyards pré-identifiés	CCLA	2013/14	54 000	6 000€ / plan de gestion		
15	Animations foncières	Foncier			2014/15	28 000			
16	Acquisition / conventionnement	Foncier			2014/15	22 500			
17	Travaux de restauration	Travaux			2016/18	251 500			
18	Travaux d'entretien	Travaux			2016/18	32 700			
					<i>Sous TTL CCLA</i>	<i>388 700</i>			

Modes de calculs :

■ Pour les sites en MO CPNS :

- **Animation foncière :**

Taux de réussite en restauration

marais : 70 % dont : 30 % acq. / 70 % conv. Prix acquisition en marais 0,20 €/m2

Taux de réussite en milieux forestiers : 40 % dont : 50 % acq. / 50 % conv. Prix acquisition en milieu forestier 0,40 €/m2

- **Travaux :**

5 types de travaux avec chiffrages à l'hectare :

- Bucheronnage, broyage mécanique (marais accessible par engins colonisés par de gros bosquets de saules et de jeunes ligneux) ;
- Broyage à la pelle (marais accessibles par engins colonisé par de très jeunes ligneux) ;
- Broyage au Pisten (marais accessibles par engins sans jeunes ligneux ou avec début de touradons) ;
- Fauche mécanique directe (marais non embroussaillés sans débuts de touradons) ;
- Bucheronnage débroussaillage manuel (marais non accessibles par engins colonisés par de gros bosquets de saules et de jeunes ligneux).

Les calculs ont été réalisés site par site selon le type d'intervention et l'éloignement des sites.

■ Pour les autres sites :

Les principes suivants ont été utilisés pour le chiffrage :

- 16,9 ha potentiels à 11 378 € l'ha (broyage pelle) sur 5 ans ;
- 26 ha d'entretien sur les 52,6 ha potentiels à 1000 € l'ha/an sur 2 ans ;
- Même taux que CPNS pour animation foncière sur les marais et les forêts.

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement										
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO		
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
1	Animation générale	pm											
2	Animation préalable et spécifique	146 400	50	73 200	50	73 200	0		0		0		
3	Elaboration de plans de gestion	112 400	40-50 ¹	46 000	40-50 ¹	46 000	0				0-20 ¹		20 400
4	Animation des plans de gestions (SIAGA)	10 000	40	4 000	40	4 000	0		0		20		2 000
5	Animations foncières	140 500	40-50 ¹	64 850	40-50 ¹	64 850	0		0		0-20 ¹		10 800
6	Acquisition / conventionnement	184 700	40-50 ¹	88 250	40-50 ¹	88 250	0		0		0-20 ¹		8 200
7	Travaux de restauration	455 000	40-50 ¹	194 200	40-50 ¹	194 200	0		0		0-20 ¹		66 600
8	Travaux d'entretien	181 900	40-50 ¹	86 680	40-50 ¹	86 680	0		0		0-20 ¹		8 540

1 230 900

¹ Financement CPNS : 50 % RRA et AE RM&C soit 0% en autofinancement

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Reconquête des ZH remarquables en Isère	ACTION B1-2-9
<p>Objectifs du contrat de bassin : 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 2.1 Favoriser la prise en compte des ZH par les acteurs du territoire</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : BV coté Isère Communes concernées : Communes Iséroises</p> <p>NB : Le SIAGA pourra apporter une assistance technique à la demande des communes.</p>	Priorité 1
	Enjeu fort
	Coût total : 125 000 €HT
	Maîtres d'ouvrages : AVENIR/SIAGA/ communes
	Années : 2012/18

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Sur le bassin versant coté Isère, sur les 44 sites classés zones humides dans l'inventaire réalisées par AVENIR, seules les zones humides prioritaires bénéficient aujourd'hui de plans de gestion conservatoire dans le cadre du programme ENS mené par le Conseil Général 38. Il reste 33 sites sur lesquels il n'y a pas de plan de gestion particulier mis en place. L'objectif sera de développer le programme ENS labellisé par le Département sur ces secteurs encore dépourvus, au travers d'une maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Descriptif de l'action :

- Réalisation de dossier de faisabilité de gestion sur 11 sites pré-identifiés remarquables et non labélisés au réseau départemental des ENS de l'Isère à savoir :

Code INVZH	Nom	Surface en ha
38GC0016	Lac de Saint Julien de Ratz	7
38GC0017	Confluence de l'Herretang et du Guiers mort	901 (pour partie)
	1. Ripisylve du Guiers	
	3. Aigue-Noire (étang, boisement tourbeux; prairies à Damier)	
	4. Zone fonctionnelle agricole avec îlots patrimoniaux)	
38GC0024	Col des Mille Martyrs	2,5
38GC0025	Merliette	3
38GC0026	Burlet	15
38GC0032	Moulin Défilion	6
38GC0036	Marais de Voissant	10,5
38GC0042	Le Marais, Les Léchères et le ruisseau du Bois des Carmes	262 (pour partie)
38GC0043	Ruisseau de Putarel	20
38GC0045	Le Grand marais	112 (pour partie)
38GC0034	L'Ainan amont	140

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

Ces 11 sites pré-identifiés comprennent : 4 zones de plus de 20 ha et 7 zones de moins de 20 ha.

L'étude de faisabilité comprend :

- délimitation du périmètre d'étude ;
- l'évaluation des enjeux biologiques (hydrologie, milieux naturels, faune, flore...) ;
- l'évaluation des enjeux socio-économiques (identification et enquête des activités humaines et acteurs) ;
- l'évaluation du contexte foncier (identification des parcelles et pré-enquête foncière) ;
- premières propositions d'objectifs et d'orientations de gestion.

Ces études de faisabilité permettront de pré-identifier des zones humides qui seront éligibles au programme ENS.

- Intégration des zones humides éligibles au programme ENS par le SIAGA en lien avec le Conseil Général 38 : information des collectivités sur le montage de projets ENS (procédure, possibilités de financements...) ;
- Selon les sites, la nature des travaux pourra correspondre aux actions suivantes : animation foncière et agricole, acquisition/conventionnement, travaux de restauration, travaux d'entretien.

Détail des prestations :

Prestations	Unité	Prix unitaire	Sites <20 ha (nb jours)	Sites >20 ha (nb jours)	Montant 1 <20ha	Montant 2 >20ha
Phase 1 : Délimitation et diagnostic biologique						
Liste des habitats naturels Corine Biotopes à dire d'expert, cartographie de l'occupation du sol, hydrologie sommaire, recherche EVP	Jour CE	480	1	3	480 €	1 440 €
Bibliographie et enquête faune flore habitats		480	0,5	1,5	240 €	720 €
Rédaction, mise en page		480	1	3	480 €	
Cartographie informatique	Jour CE	480	1	2	480 €	960 €
Total jours			3,5	9,5		
TOTAL					1 680 €	3 120 €
Phase 2 : Enjeux socio-économique et faisabilité sociale						
Enquête et rencontre de deux acteurs majeurs max	Jour CM	640	1,5	1,5	960 €	960 €
	Jour CE	480	1	3	480 €	1 440 €
rédaction, mise en page	Jour CE	480	1	3	480 €	1 440 €
Total jours			3,5	7,5		
TOTAL					1 920 €	3 840 €
Phase 3 : Propositions objectifs et orientation de gestion						
Travail de concertation et rédaction	jour CM	640	0,5	1	320 €	640 €
	jour CE	480	1	2	480 €	960 €
Cartographie informatique	jourCE	480	0,5	,5	240 €	720 €
Total jours			2	4,5		
TOTAL					1 040 €	2 320 €
Phase 4 : Analyse du foncier						
Déterminer pivé et public, listing et cartographie du public	jour CE	480	1	2	480 €	960 €
TOTAL					480 €	960 €
Suivi et relecture	Jou CM	640	0,5	2	320 €	1 280 €
Total jours			0,5	25,5		
TOTAL					320 €	1 280 €
TOTAL GENERAL					5 440 €	11 520 €

Conditions d'exécution :

Action de sensibilisation préalable indispensable (action B1-2-7).

ENJEUX / OBJECTIFS

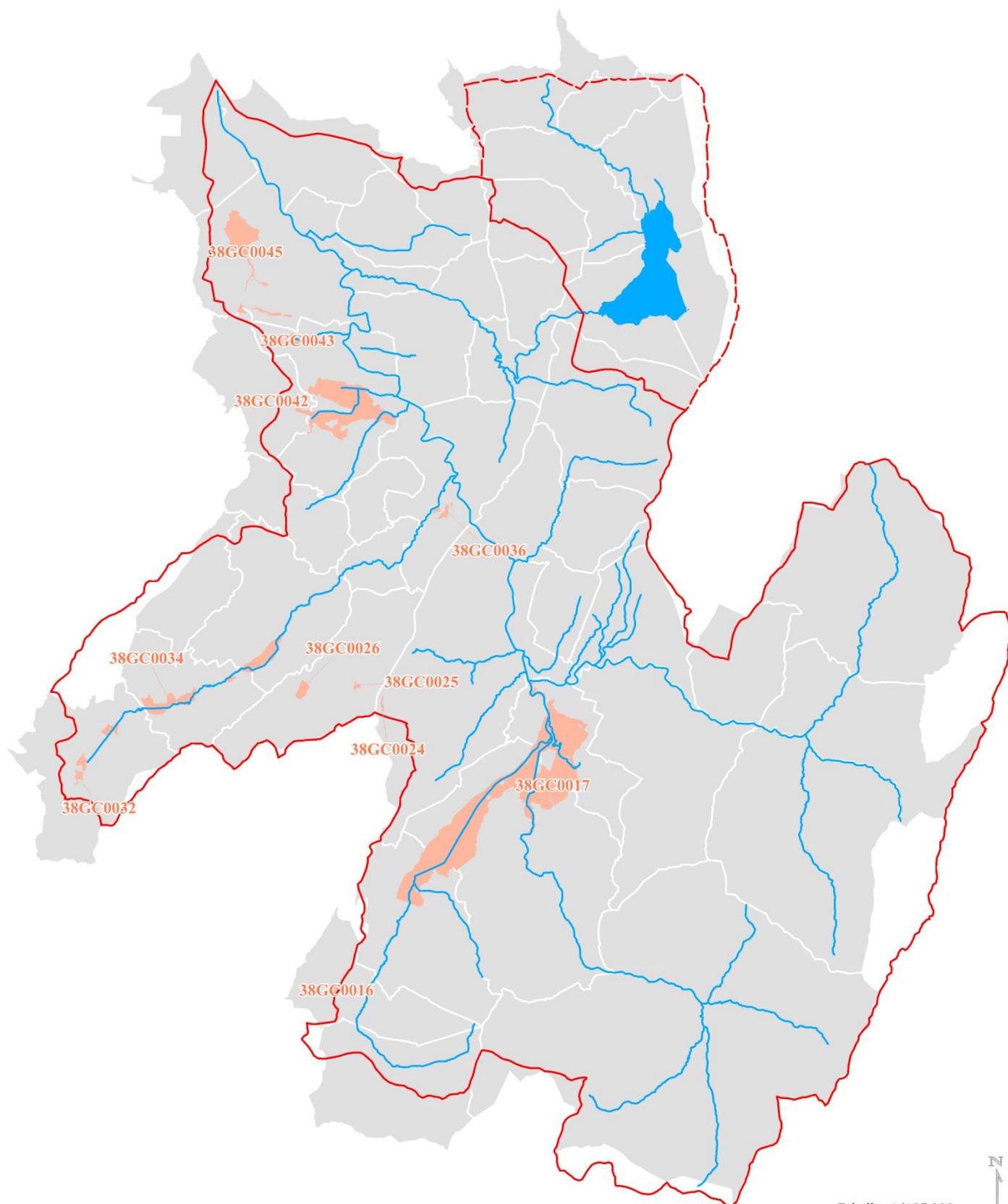
Objectifs visés : Préserver et mettre en valeur les ZH remarquables du BV

Indicateurs :

32 – E : Evaluation des connaissances et sensibilisation aux enjeux du CR, enquête avec des questions spécifiques ZH

33 – R : Effort de communication avec une partie spécifique ZH

LOCALISATION



Localisation des 11 zones humides Iséroises pré-identifiées

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Elaboration des dossiers de faisabilité des ZH Iséroises identifiées	Etude		AVENIR	2012/13	85 000	
2	Animation générale	Animation	Pré-identification des ZH Iséroises éligibles et intégration au programme ENS, suivi des plans de gestion, suivi de travaux	SIAGA	2013/18	pm	Cf. Fiche de poste
3	Animations foncières	Foncier		Communes	2013/18	NC	
4	Acquisition / conventionnement	Foncier		Communes	2013/18	NC	
5	Elaboration des plans de gestion des ZH Iséroises identifiées	Etude		Communes	2013/18	30 000	Estimation pour 6
6	Animation des plans de gestion	Animation		Communes	2013/18	10 000	Estimation pour 6
7	Travaux de restauration	Travaux	En fonction des plans de gestion et de labellisation	Communes	2013/18	NC	
8	Travaux d'entretien	Travaux		Communes	2013/18	NC	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Elaboration des dossiers de faisabilité des ZH Iséroises identifiées	85 000	40	34 000	40	34 000	0 ¹		0		20	17 000
2	Animation générale	pm	0		0							
3	Animations foncières	NC	0		0		AD ²		0		0	
4	Acquisition / conventionnement	NC			0		AD ²		0		0	
3	Elaboration des plans de gestion des ZH Iséroises identifiées	30 000	0		0		AD ²		0		0	
4	Animation des plans de gestion	10 000	0		0		AD ²		0		0	
7	Travaux de restauration	NC	0		0		AD ²		0		0	
8	Travaux d'entretien	NC	0		0		AD ²		0		0	

125 000

¹ Financement hors contrat (convention CG38/AVENIR)

² A définir en fonction de la labellisation des sites et de l'identification d'une maîtrise d'ouvrage, 100 % si MO communale

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Programme « Mares »	ACTION B1-2-10
<p>Objectifs du contrat de bassin : 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 2.1 Favoriser la prise en compte des ZH par les acteurs du territoire</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : BV Guiers - Aiguebelette</p> <p>Communes concernées : BV</p> <p>NB : Action sous maîtrise d'ouvrage SIAGA avec une clé de répartition SIAGA/CCLA fonction de la superficie du territoire concernée.</p>	Priorités 1 et 2
	Enjeu moyen
	Coût total : 70 000 €HT
	Maîtres d'ouvrages : SIAGA, CT
	Années : 2013/2018

NATURE DE L'ACTION
<p>Contexte / Problématique: Les mares sont de petites zones humides (généralement moins de 1000 m² donc très peu recensées dans l'inventaire initial des ZH), sans vie piscicole et non reliées au réseau hydrographique permanent. Autrefois très nombreuses à proximité ou au cœur des hameaux, bourgs ruraux et pâtures, elles servaient à l'abreuvement des troupeaux. Elles sont aujourd'hui en voie de disparition, remplacées par des abreuvoirs et citernes. Avec elles, c'est toute une petite faune aquatique, notamment d'insectes (Odonates) et d'amphibiens, qui s'est dangereusement raréfiée, particulièrement à l'aval du bassin versant où les pratiques agricoles ont le plus évolué. Ces milieux participent également à la cohérence et au continuum biologique des milieux humides. En Rhône-Alpes, initiés notamment par la FRAPNA, des inventaires et des programmes de restauration des mares ont vu le jour depuis quelques années, comme celui du Conseil Général de l'Isère depuis 2002. Dans les années 2000, le parc de Chartreuse a réalisé un inventaire des mares sur le territoire du parc.</p> <p>Descriptif de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête pour dresser un inventaire des mares (communales et privées) et intégration dans une base de données SIG ; - Incitation et sensibilisation des élus locaux et des agriculteurs pour qu'ils participent à un programme de conservation / restauration / création de mares communales et privées ; - Restauration / création de mares au besoin dans le cadre de la seconde partie du contrat de rivière. <p>Conditions d'exécution :</p>

ENJEUX / OBJECTIFS

Objectifs visés :

- Multiplication des mares ;
- Renforcement des populations d'amphibiens et d'odonates ;
- Maintien / rétablissement / renforcement des continuités écologiques.

Indicateurs :

32 – E : Evaluation des connaissances et sensibilisation aux enjeux du CR, enquête avec des questions spécifiques ZH

33 – R : Effort de communication avec une partie spécifique ZH

LOCALISATION

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Inventaire	étude	Guiers + Aiguebelette	SIAGA	2013/14	50 000	
2	Animation sensibilisation	Formation	Elus, agriculteurs	SIAGA	2013/16	pm	Cf. Action volet C
3	Restauration / création de mares			CT	2016/18	20 000	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Inventaire	50 000	40	20 000	40	20 000	0		0		20	10 000
2	Animation sensibilisation	pm										
3	Restauration / création de mares	20 000	40	8 000	30	6 000	AD ¹		0		30	6 000
		70 000										

¹ Financement CG38 : aide sous forme de forfaits (restauration 1 000 €/mare et création 2 250 €/mare)

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Etude de la végétation aquatique du lac d'Aiguebelette	ACTION B1-2-11
<p>Objectifs du contrat de bassin : 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 2.1 Favoriser la prise en compte des ZH par les acteurs du territoire</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : FRDL 61 Lac</p> <p>Communes concernées : BV Aiguebelette</p>	Priorité 2
	Enjeu moyen
	Coût total : 50 000 €HT
	Maîtres d'ouvrages : CCLA
	Années : 2014/15

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Les macrophytes jouent un rôle très important dans la zone peu profonde du lac et forment un système complexe avec les autres organismes comme les invertébrés benthiques (vers, mollusques, crustacés, insectes, etc.), les poissons et les oiseaux d'eau. Les macrophytes peuvent leur servir de base alimentaire, d'habitat, de lieux de refuge, de nourrissage et de reproduction.

Par ailleurs, en étant sensibles à la qualité de l'eau et du sédiment, ils constituent un indicateur précieux de cette qualité. La présence, la prolifération ou au contraire la disparition d'espèces de macrophytes traduit des évolutions du niveau de pollution, et constitue un élément de caractérisation de l'évolution trophique. Enfin, la régulation des niveaux du lac peut influencer fortement sur le développement de certaines espèces, notamment les roselières aquatiques, dont la préservation constitue un enjeu essentiel pour la qualité et la richesse du milieu aquatique.

Il n'existe aujourd'hui aucune étude quantitative et qualitative sur les populations de macrophytes présentes sur la zone littorale du lac d'Aiguebelette et de son exutoire, permettant, d'une part, de donner une indication sur l'état du milieu et, d'autre part, de caractériser une situation initial dans une démarche et un objectif de suivi de l'évolution de l'écosystème lacustre.

Pour le gestionnaire du lac (CCLA), il s'agit aussi d'améliorer l'identification et la caractérisation des zones à macrophytes afin de mieux prendre en compte les objectifs de préservation du milieu naturel dans le cadre des projets d'aménagement affectant la zone littorale du lac.

Descriptif de l'action :

L'action consiste à réaliser une étude spécifique intégrant :

- Un recensement et une quantification (surface) des espèces d'hélophytes, d'hydrophytes, de plantes flottantes libres et plantes flottantes à organe submergés et flottants avec identification de la profondeur, de la nature des fonds, de la surface colonisée, de la densité et de la répartition des espèces ;
- Un report cartographique de toutes les zones sur SIG ;
- Un levé topographique pour chaque zone ;
- Une analyse de la qualité du milieu au regard des résultats d'investigation ;

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

- Une analyse de l'influence de la régulation des niveaux du lac et la recherche d'une optimisation éventuelle en intégrant les contraintes de gestion des usages et les dispositions du règlement d'eau.

La méthode d'investigation sera basée à la fois sur des campagnes de photographies aériennes, et des campagnes d'identification et de prélèvements avec plongeurs si nécessaire.

ENJEUX / OBJECTIFS

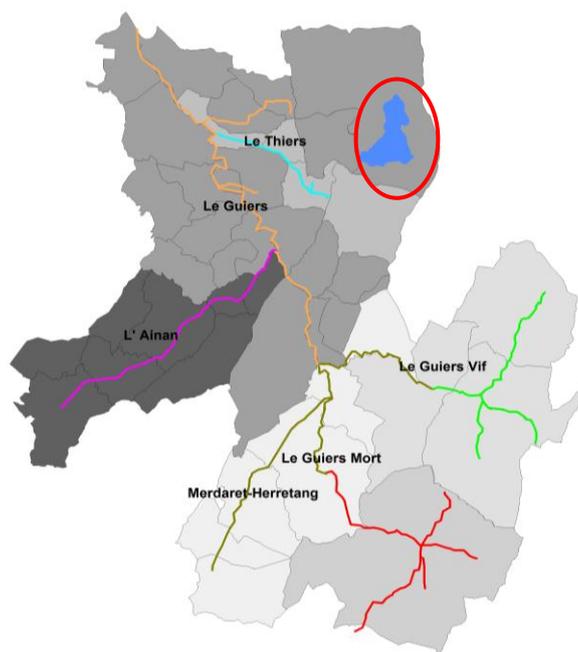
Objectifs visés : Etude et recensement de la végétation aquatique du lac d'Aiguebelette

Indicateurs :

32 – E : Evaluation des connaissances et sensibilisation aux enjeux du CR, enquête avec des questions spécifiques ZH

33 – R : Effort de communication avec une partie spécifique ZH

LOCALISATION



DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Etude végétation aquatique lac	Etude	Analyse qualitative et quantitative macrophytes	CCLA	2014/15	50 000	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Etude	50 000	50	25 000	30	15 000	0		0		20	10 000
		50 000										

VOLET B1	Restauration, entretien et gestion des milieux aquatiques
Sous-volet 2	Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les espèces associées (ripisylve, espèce floristiques et faunistiques, milieux aquatiques remarquables, zones humides...)

Plan de gestion des zones humides du Lac d'Aiguebelette	ACTION B1-2-12
<p>Objectifs du contrat de bassin : 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 2.1 Favoriser la prise en compte des ZH par les acteurs du territoire</p> <p>Objectifs du SDAGE et du programme de mesures : OF6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides</p> <p>Milieux / Masses d'eau concernés : FRDR 61 Lac, FRDR 516 Tier, FRDR 514 Pra Long Communes concernées : BV Aiguebelette</p> <p>NB : La CCLA mettra en œuvre cette action en partenariat avec le CPNS.</p>	Priorité 1
	Enjeu fort
	Coût total : 40 000 €HT
	Maîtres d'ouvrages : CCLA, CPNS
	Années : 2013/14

NATURE DE L'ACTION

Contexte / Problématique:

Les zones humides du lac d'Aiguebelette constituent un enjeu patrimonial majeur et sont essentielles au maintien des équilibres trophiques de l'écosystème lacustre. Elles ont été classées en zones d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB de 1994 puis 2001 « Protection des biotopes du lac d'Aiguebelette ») et, pour la plupart, ont été intégrées au réseau NATURA 2000. La surface totale est estimée à 250 hectares.

Ces espaces sont couverts par un plan de gestion élaboré en 2001 par le Conservatoire du Patrimoine naturel de la Savoie en lien avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac d'Aiguebelette (SMALA) dont les compétences ont été reprises par la CCLA fin 2003. L'animation foncière réalisée sur ces espaces permet aujourd'hui de disposer d'une capacité d'intervention sur près de la moitié de ces zones.

Les surfaces pour lesquelles la maîtrise foncière n'a pu être obtenue sont soumises aux dispositions et contraintes d'usages réglementées par l'arrêté préfectoral de protection de biotope.

Le deuxième plan de gestion élaboré il y a plus de 10 ans nécessite aujourd'hui d'être actualisé.

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'engager une étude intégrant les prestations suivantes :

- Bilan du plan de gestion actuel au regard des objectifs identifiés pour chacun des sites ;
- Définition des nouveaux objectifs de gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Etat de la maîtrise foncière ;
- Proposition d'actualisation du périmètre de l'APPB ;
- Elaboration d'un programme pluriannuel d'interventions par sites.

Prendre en compte la problématique des zones de reproduction pour l'ichtyofaune dans la gestion des zones humides connexes au lac et au Thiers:

L'actualisation du plan de gestion devra d'autre part tenir compte de la problématique liée à la reproduction de certaines espèces

Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

de poissons sur les zones littorales du lac, et notamment du brochet. Les études notamment menées par les services de l'ONEMA et l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette, indiquent une diminution des effectifs et un déficit important au regard du potentiel de développement de cette espèce au lac d'Aiguebelette. Parmi les raisons principalement évoquées, la dégradation des conditions de reproduction (régression des zones de frayères potentielles, régulation des niveaux du lac...) apparaît comme déterminante.

L'action sera donc complétée d'une étude spécifique intégrant les missions suivantes :

- Identification et cartographie des sites potentiels de reproduction du brochet ;
- Identification des mesures et interventions nécessaires à la création, la restauration ou l'optimisation des zones de fraie ;
- Hiérarchisation des opérations et estimations financières.

Sur la base des résultats obtenus, il s'agira :

- D'étudier la compatibilité des mesures proposées avec les objectifs du plan de gestion des zones humides ;
- Leur intégration dans le plan de gestion des zones concernées.

Commentaire :

L'action ne prévoit pas d'animation foncière, celle-ci ayant été réalisée lors du contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette. Par ailleurs, lors des réflexions initiales pour la création d'une Réserve Naturelle régionale, l'ensemble des propriétaires concernés ont été recontactés par la CCLA ; Ce qui a permis d'identifier les zones pour lesquelles un conventionnement pourrait être envisagé.

ENJEUX / OBJECTIFS

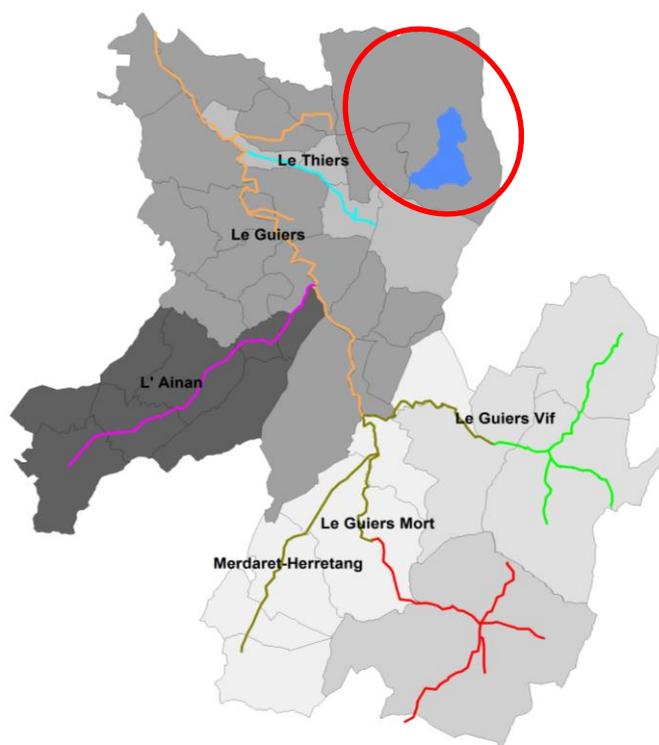
Objectifs visés : Préserver, mettre en valeur et restaurer les ZH remarquables en Savoie.

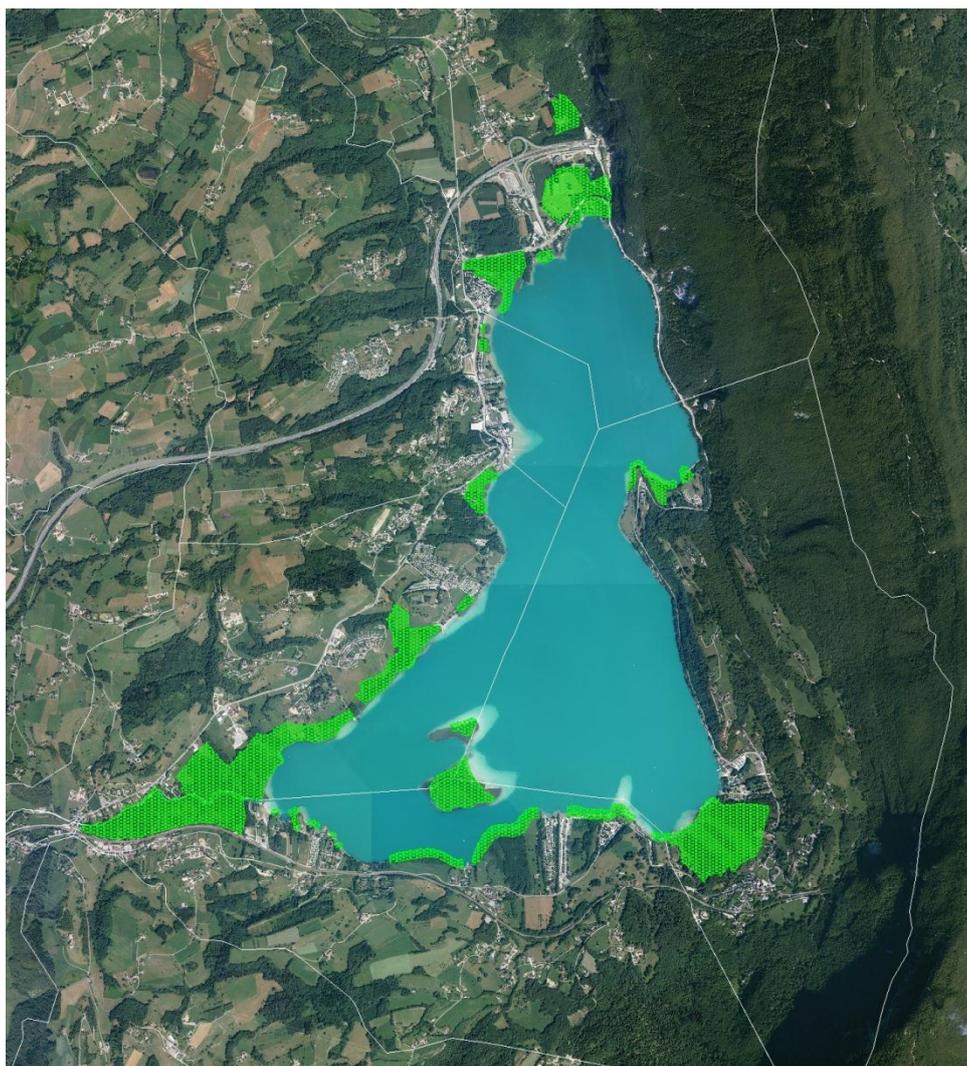
Indicateurs :

32 – E : Evaluation des connaissances et sensibilisation aux enjeux du CR, enquête avec des questions spécifiques ZH ;

33 – R : Effort de communication avec une partie spécifique ZH.

LOCALISATION





Zones humides du lac d'Aiguebelette – APPB 2001

DETAIL DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Nature de l'opération	Descriptif	Maîtres d'Ouvrages	Période	Coût total € HT	Commentaires
1	Actualisation du plan de gestion	Etude		CPNS	2013	20 000	
2	Intégration de la fonctionnalité des zones de frayères dans la gestion des zones humides du lac d'Aiguebelette	Etude		CCLA	2013	20 000	

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		Région RA		CG38		CG73		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Actualisation du plan de gestion	20 000	50 ¹	10 000	50 ¹	10 000	0		0		0	
2	Intégration de la fonctionnalité des zones de frayères dans la gestion des zones humides du lac d'Aiguebelette	20 000	40	8 000	40	8 000	0		0		20	4 000
		40 000										

¹ Financement CPNS : 50 % RRA et AE RM&C soit 0% en autofinancement